

CONSEIL COMMUNAUTAIRE N° 12
Séance du 22 juin 2022

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT
En application de l'article L 5211-10 du C.G.C.T.

D570	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE-MACE EXPOSITION « LOMBRIC ET COMPAGNIE : LA VIE DU SOL » CONVENTION - 04.04.2022
-------------	---

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition du CPIE Mayenne-Bas-Maine « Lombric et compagnie », qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	CPIE Mayenne-Bas-Maine 12 Rue Guimond des Riveries 53100 MAYENNE
Prestation	Exposition
Date	Samedi 23 avril 2022
COUT TOTAL TTC	600,00

Le Président :

DECIDE de signer le contrat avec la CPIE Mayenne-Bas-Maine, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D571	LA FERTE MACE SWIN GOLF EXONERATION DES REDEVANCES DE 2020 ET 2021 SUITE A LA CRISE SANITAIRE AVENANT N° 1 - 04.04.2022
-------------	---

Une convention de mise à disposition du Swin Golf a été conclue entre Flers Agglo et Le Swin Golf Fertois de LA FERTE MACE le 14 Décembre 2017 afin de mettre à disposition de ce dernier, son terrain de 18 trous, ainsi que les locaux « club house » et la salle située à côté de l'accueil au rez-de-jardin des 3 Iles et le matériel de location de clubs.

Cette mise à disposition comprend également le personnel de la commune de LA FERTE MACE, pour l'accueil du public. Cette mise à disposition s'étend à raison de 8 heures par semaine, du mardi midi au vendredi, et de 6 week-end ou jours fériés (entre le 1^{er} avril et le 31 octobre).

La crise sanitaire liée à la COVID n'a pas permis au Swin Golf d'exercer son activité comme il se doit pour les années 2020 et 2021, par conséquent, afin de régulariser l'aspect financier sur les redevances des deux dernières années, il convient de faire un avenant à la convention de mise à disposition.

Le Président :

DECIDE de signer l'avenant portant sur l'exonération des redevances de 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire liée à la COVID pour le Swin Golf Fertois, selon les conditions citées dans l'avenant annexé.

D572**POLE DE SANTE DE FLERS
PRESTATION DE MENAGE
SOCIETE ATMOS****04.04.2022**

Le 15 février 2021, il avait été conclu un contrat d'entretien des locaux avec la société ATMOS PROPLETE sise 18 Rue Nicolas APPERT à Alençon, pour l'entretien des parties communes et privatives du rez-de-chaussée du pôle de santé de Flers, applicable au 1^{er} mars 2021 pour une période de 12 mois durant la phase 1 des travaux.

La phase 1 des travaux ayant été réceptionné le 21 mars 2022, un nouveau contrat a été sollicité auprès de ladite société afin d'assurer l'entretien des parties communes de l'étage du pôle de santé (espaces décrits dans le contrat joint) et ce à compter du 28 mars 2022 pour une période prévisionnelle de 8 mois.

Le montant mensuel Hors Taxe de cette prestation est fixé à 704,00 € (entretien et fournitures des consommables).

Il est précisé que le précédent contrat est annulé à la date du 28 mars 2022 (pour rappel coût mensuel HT de 820,00 €).

Les conditions techniques et financières sont décrites dans le contrat joint.

LE PRESIDENT :

DECIDE de signer le contrat avec la société ATMOS PROPLETE, selon les conditions citées dans le contrat annexé.

D573**MEDIATHEQUES DE FLERS AGGLO
ANIMATIONS
CONVENTION****04.04.2022**

Dans le cadre des activités culturelles au sein du réseau des médiathèques de Flers Agglo, il est programmé 3 animations nature : Dissections de pelote (2) et musique verte, par le CPIE les Collines Normandes - Le Moulin de Ségrie - Ségrie Fontaine - 61100 ATHIS VAL DE ROUVRE, qui se dérouleront suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	CPIE Collines Normandes Le Moulin de Ségrie Ségrie Fontaine 61100 ATHIS VAL DE ROUVRE
Prestation	Animations mutualisées sur le réseau des médiathèques Flers Agglo : 3 animations nature : Dissections de pelote (2) et musique verte
Date	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mardi 12 avril 2022 : médiathèque Briouze à 15 h 00 ▪ Samedi 20 avril : médiathèque de La Ferté-Macé à 15 h 00 ▪ Vendredi 22 avril 2022 : médiathèque de Flers à 14 h 30
COUT TOTAL TTC	525 €

Le Président

DECIDE de signer la convention avec CPIE Collines Normandes, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D574	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE-MACE RENCONTRE ET DECOUVERTE AUTOUR DE LA PERMACULTURE AU JARDIN CONVENTION - 04.04.2022
-------------	---

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une animation conférence rencontre « la permaculture » par Talk4me représenté par Emilien DAVEAU qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Talk4me représenté par Emilien DAVEAU L'Hermandiere 53140 Saint Calais du désert
Prestation	Conférence rencontre « La permaculture »
Date	Samedi 23 avril 2022 à 15 h 00
COUT TOTAL TTC	200,00

Ces dépenses sont inscrites aux demandes budgétaires pour l'année 2022.

Le Président

DECIDE de signer la convention avec Talk4me représentée par Emilien Daveau, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D575	FETE DU LIVRE 2022 CONCERT « THA DUNCIZ » CONTRAT - 04.04.2022
-------------	--

Dans le cadre de la Fête du livre 2022, les médiathèques de Flers Agglo organisent un salon du livre au Forum les 2 et 3 avril 2022 dont la clôture sera animée par un concert ouvert au grand public, sans billetterie car en accès libre aux visiteurs du Salon.

Afin d'encadrer les conditions de réalisation de ce concert, il convient de prévoir un contrat entre la SCOP ART'SYNDICATE et Flers Agglo, aux conditions suivantes :

Prestataire	ART'SYNDICATE 8 Rue Germaine Tillion 14000 CAEN
Prestation	Concert de Tha Dunciz
Montant TTC	1.000 €
Frais de transport	150 €
TOTAL TTC	1.150 €
Date	Le dimanche 3 avril 2022
Conditions	Pas d'hébergement Repas pour 6 personnes pris en charge par l'organisateur le dimanche 3 avril 2022 midi

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de cession conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D576**POLE DE SANTE DE FLERS
CABINET CARDIOLOGIE - SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL****04.04.2022**

Flers Agglo a acheté les murs de l'ex-clinique Saint Dominique le 17 décembre 2019. Suivant les termes de l'acte de vente notarié, les locaux étaient vendus à Flers Agglo avec les locataires et occupants en place dont les conditions d'occupation étaient fixées par convention conclue avec la clinique, à savoir :

- un bail conclu le 16 janvier 2017 avec le Docteur SARKIS a été transféré à Flers Agglo,
- un bail conclu le 07 juillet 2014 avec le Docteur SAUCIER a été transféré à Flers Agglo.

Les travaux de réhabilitation de la première phase de travaux du pôle de santé ont ensuite été engagés.

Durant les travaux, et afin de prendre en compte la modification de la situation des locataires principalement liée à la vente mais aussi à l'opération de création du PSLA, il a été signé un avenant au bail du Docteur SARKIS avec les mentions suivantes :

- le transfert du bail au bénéfice de Flers Agglo, nouveau propriétaire-bailleur
- de fixer un terme à la durée du bail
- en raison des nuisances de chantier occasionnées pendant plusieurs mois, de prévoir une exonération de loyer à partir du démarrage des travaux jusqu'à signature d'un nouveau bail professionnel / ou date de livraison du nouveau cabinet spécialiste au 1^{er} étage
- de prévoir le montant de provision de charges locatives

La première phase de travaux s'étant terminée le 21 mars 2022, le Docteur SARKIS a pu intégrer les nouveaux locaux au 25 mars 2022.

Un nouveau bail professionnel a été établi pour les locaux dédiés à la cardiologie, à intervenir avec le Docteur Elian SARKIS, avec prise d'effet au 25 mars 2022.

La présente location est consentie et acceptée pour un loyer mensuel de 631,25 € hors charges ainsi qu'une provision mensuelle de 490,25 €.

Les conditions d'occupation et de jouissance du bail sont décrites dans le bail joint.

Le Président décide :

DE SIGNER le bail professionnel à intervenir avec le Docteur Elian SARKIS, selon les conditions citées dans le bail en annexe.

D577**POLE DE SANTE DE FLERS
CABINET PNEUMOLOGIE - SIGNATURE D'UN BAIL PROFESSIONNEL****04.04.2022**

Flers Agglo a acheté les murs de l'ex-clinique Saint Dominique le 17 décembre 2019. Suivant les termes de l'acte de vente notarié, les locaux étaient vendus à Flers Agglo avec les locataires et occupants en place dont les conditions d'occupation étaient fixées par convention conclue avec la clinique, à savoir :

- un bail conclu le 16 janvier 2017 avec le Docteur SARKIS a été transféré à Flers Agglo,
- un bail conclu le 07 juillet 2014 avec le Docteur SAUCIER a été transféré à Flers Agglo.

Les travaux de réhabilitation de la première phase de travaux du pôle de santé ont ensuite été engagés.

Durant les travaux, et afin de prendre en compte la modification de la situation des locataires principalement liée à la vente mais aussi à l'opération de création du PSLA, il a été signé un avenant au bail du Docteur SAUCIER avec les mentions suivantes :

- le transfert du bail au bénéfice de Flers Agglo, nouveau propriétaire-bailleur
- de fixer un terme à la durée du bail
- en raison des nuisances de chantier occasionnées pendant plusieurs mois de prévoir une exonération de loyer à partir du démarrage des travaux jusqu'à signature d'un nouveau bail professionnel / ou date de livraison du nouveau cabinet spécialiste au 1^{er} étage
- de prévoir le montant de provision de charges locatives

La première phase de travaux s'étant terminée le 21 mars 2022, le Docteur SAUCIER a pu intégrer les nouveaux locaux au 25 mars 2022.

Un nouveau bail professionnel a été établi pour les locaux dédiés à la pneumologie, à intervenir avec le Docteur Gilles SAUCIER, avec prise d'effet au 25 mars 2022.

La présente location est consentie et acceptée pour un loyer mensuel de 512,46 € hors charges ainsi qu'une provision mensuelle de 397,97 €.

Les conditions d'occupation et de jouissance du bail sont décrites dans le bail joint.

Le Président décide :

DE SIGNER le bail professionnel à intervenir avec le Docteur Gilles SAUCIER, selon les conditions citées dans le bail en annexe.

D578

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
SPECTACLE « LES BUTORS »
DIMANCHE 31 JUILLET 2022 - CONTRAT**

-
04.04.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 31 juillet à 17 h 30, la Compagnie Cirque Hirsute proposera son spectacle « Les Butors ».

« Avec leurs cervelles de piafs, les Butors se livrent à une parade amoureuse de haute voltige, perchés à 7 mètres de hauteur sur une invention délicieusement spectaculaire : une immense échelle rotatoire, un manège diabolique inspiré des moulins à vent et des roues de la mort.

350 kg de ferraille, d'astuce, de précision et de grâce...

Ces drôles d'oiseaux se volent dans les plumes au cours d'un rituel saugrenu, enchaînant préliminaires aériens insolites, défis légèrement grivois, danses décalées et envols vertigineux.

Un spectacle virtuose, acrobatique et burlesque à la recherche de l'oiseau rare et du mystère de l'équilibre amoureux. ».

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	COMPAGNIE CIRQUE HIRSUTE 15 Rue Jean Jaurès 26150 DIE
Prestation	Spectacle « Les Butors »
Montant TTC	2.890,70 €
Date	Le 31 juillet 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	Hébergement les 30 et 31 juillet et restauration pour 6 personnes à prendre en charge

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D579

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
SPECTACLE « L'AVIS BIDON – FACE A »
DIMANCHE 21 AOUT 2022 - CONTRAT**

-
04.04.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 21 août à 17 h 30, en clôture des rendez-vous de l'été, Cirque la Compagnie proposera son spectacle « L'avis Bidon – Face A ».

« Munis d'une planche coréenne, d'un mât chinois, d'une échelle libre et de leurs voix, quatre circassiens multiplient les prouesses acrobatiques et posent un regard lucide sur la force du lien qui les rassemble. Ici l'amitié s'impose comme un espace de solidarité. Frissons et rires assurés avec ce spectacle où tout peut basculer, sauf le lien qui les unit.

Avec humour et dérision, quatre acrobates prennent d'assaut la scène. Ça bouge et ça saute dans tous les sens. Ça tombe et ça carbure à l'adrénaline pure. Avec ces artistes authentiques qui se livrent tout entiers, l'art du cirque n'est pas bidon ! »

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	CIRQUE LA COMPAGNIE 1975 Avenue de la République 06550 LA ROQUETTE SUR SIAGNE
Prestation	Spectacle « L'Avis Bidon – Face A »
Montant TTC	5.002,45 €
Date	Le dimanche 21 août 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	Hébergement et restauration pour 5 personnes à prendre en charge

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D580**MEDIATHEQUE DE FLERS - EXPOSITION « LA NORMANDIE, UNE HISTOIRE EUROPEENNE » - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE****06.04.2022**

La médiathèque de Flers accueille parfois des expositions réalisées par des structures extérieures.

Par ailleurs, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne, une exposition de 25 dessins de Chauvu, intitulée « La Normandie, une histoire européenne », fera étape dans plusieurs villes de Normandie.

Cette exposition à laquelle s'est associé Stéphane Bern témoigne des liens étroits qui unissent, depuis des siècles, la Normandie à l'Europe. Pour ce faire, le caricaturiste et dessinateur de presse Emmanuel Chauvu s'est inspiré de l'histoire et de la géographie.

C'est à l'initiative de Stéphanie Yon-Courtin, députée européenne et conseillère régionale de Normandie, que cette exposition a vu le jour et qu'après Caen où elle a fait étape du 7 au 13 mars 2022, elle parcourt la Normandie avec le soutien du CREAN (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands) jusqu'en juin 2024.

Il a été proposé que la médiathèque de Flers accueille cette exposition pour la période suivante :
Du lundi 25 avril au lundi 2 mai 2022

Enfin, la MJC de Flers coopérera avec le CREAN pour l'animation de cette exposition auprès du public.

Afin de fixer les conditions de cette mise à disposition et de cet accueil, il convient de prévoir une convention présentant les conditions suivantes :

Prêteur	Madame Stéphanie Yon-Courtin - Députée européenne
Contenu	« La Normandie, une histoire européenne »
Montant TTC	0 €
Date	Du 25 avril au 2 mai 2022 (avec exposition au public du 26 avril 14 h au 30 avril 17 h)
Conditions	Voir convention annexée

Le Président décide de :

SIGNER la convention de mise à disposition annexée, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D581**MARCHE PUBLIC N° 2022-001 RELATIF AU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE EN VUE DE LA RESORPTION DE LA FRICHE EX MONSIEUR BRICOLAGE EN VUE D'ACCUEILLIR UN COMPLEXE CINEMATOGRAPHIQUE - AVENANT N° 1****07.04.2022**

Par décision n° 491 du 14 janvier 2022 le marché public n° 2022-001 relatif au mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la résorption de la friche ex monsieur bricolage en vue d'accueillir un complexe cinématographique a été attribué à LA SHEMA sise à Caen pour un montant de 79.875 € HT.

Il convient de prendre en compte les précisions suivantes à l'article XVII du contrat valant acte d'engagement et cahier des charges (détermination du montant des dépenses à engager par le mandataire), il est ainsi modifié comme suit :

" Il est précisé que le montant prévisionnel total de l'opération s'élève à 2.705.430 € pour lequel Flers Agglo a déjà engagé et payé le coût d'acquisition de l'immeuble et des terrains pour une valeur de 1.145.000 €.

Le montant des dépenses à engager par le Mandataire pour le compte du Mandant est **donc** provisoirement évalué à 1.560.430 €, hors taxes, (valeur octobre 2021) ; son montant définitif sera déterminé en tenant compte de toutes les dépenses constatées par le Mandataire pour la réalisation de l'ouvrage. Ces dépenses comprennent notamment :

1. les études techniques ;
2. le coût des travaux de construction de l'ouvrage incluant notamment toutes les sommes dues aux maîtres d'œuvre et entreprises à quelque titre que ce soit ;
3. les impôts, taxes et droits divers susceptibles d'être dus au titre de la présente opération ;
4. le coût des assurances-construction, du contrôle technique et de toutes les polices dont le coût est lié à la réalisation de l'ouvrage, à l'exception des assurances de responsabilité du Mandataire ;

Les charges financières que le Mandataire aura éventuellement supportées pour préfinancer les dépenses ; celles-ci seront calculées comme prévu à l'Article XIX (modalités de financement et de règlement des dépenses engagées au nom et pour le compte du mandat par le mandataire) du contrat valant acte d'engagement et cahier des charges".

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2022-001 avec la SHEMA.

D582

**POLE DE SANTE DE LA FERTE MACE
CABINET PSYCHOLOGUE CLINICIENNE
SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL**

-
07.04.2022

Madame Stéphanie LEBACQ, psychologue clinicienne, souhaite compléter ses jours de consultation dans la semaine, au sein du cabinet qu'elle occupe au pôle de santé de la Ferté-Macé.

Le bail professionnel était conclu pour l'occupation des locaux les mardis et jeudis, Madame LEBACQ a fait connaître son intention d'occuper une journée complémentaire, à savoir le lundi

Flers Agglo lui propose d'établir un avenant au bail professionnel

Les conditions de mise à disposition sont :

- Prise d'effet au 4 avril 2022
- Fin de bail au 7 mars 2024
- Cabinet de rotation mutualisable de 13,95 m² situé au rez-de-chaussée de l'immeuble (lot n°5) et environ 214/10 millièmes de paries communes de l'immeuble
- Temps d'occupation : 3 jours par semaine à savoir les lundis, mardis et jeudis
- Montant du loyer mensuel hors charges : 56,38 €
- Montant mensuel de la provision pour charges : 46,95 €

Les autres termes du bail professionnel, et ses avenants, demeurent inchangés

Le Président décide :

DE SIGNER l'avenant n°4 au bail professionnel à intervenir avec Stéphanie LEBACQ, psychologue clinicienne, selon les conditions citées dans le bail et ses avenants

D583

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
SPECTACLE « TITRE DEFINITIF* (TITRE PROVISOIRE) »
DIMANCHE 14 AOÛT 2022
CONTRAT**

-
11.04.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 14 août à 17h30, la Compagnie Raoul Lambert proposera son spectacle « *Titre définitif* (*Titre provisoire)* », spectacle musical et de mentalisme.

La compagnie explore avec humour les ponts entre magie, mentalisme et musique grâce au personnage de Raoul Lambert, crooner/looser presque digitateur. Une attention particulière est portée au rapport d'intimité avec le public et à la mise en exergue des conventions de représentation. La toile de fond est le show business, créateur artificiel d'icônes et de stars, miroir aux alouettes où la réalité n'est plus qu'une coquille vide.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	COMPAGNIE RAOUL LAMBERT c/o Entre-Pont 89 route de Turin 06300 Nice
Prestation	Spectacle « Titre définitif* (*Titre provisoire) »
Montant TTC	4.470,56 €
Date	Le dimanche 14 août 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	Hébergement et restauration pour 5 personnes

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D584

RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
SPECTACLE « STRADAVARIUS »
DIMANCHE 14 AOUT 2022
CONTRAT
-
11.04.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 14 août à 15h30, la Compagnie Dare d'Art proposera son spectacle « Stradavarius », Variation comique, poétique et sensible de la Strada.

Nos deux acteurs circassiens et musiciens « jouent à jouer » les personnages pour nous raconter l'histoire de l'errance de la tradition de la rue , de la solitude de Zampano, de la place de la femme qui heureusement a évolué et de l'amitié de nos deux protagonistes Jacomo et Zampano

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	COMPAGNIE DARE D'ART 5 place Roger Mathieu 30420 Calvisson
Prestation	Spectacle « STRADAVARIUS »
Montant TTC	2.496,13 €
Date	Le dimanche 14 août 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	Hébergement et restauration pour 2 personnes

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D585

MAISON MEDICALE DE MESSEI
CABINET PSYCHOMOTRICIENNE
SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL
-
11.04.2022

Madame Léa LARSONNEUR-CLAIR a fait connaître son intention de modifier ses jours de consultation dans la semaine, en effet elle souhaite toujours maintenir son jour de consultation le mercredi cependant, elle souhaite remplacer sa journée du jeudi par la journée du vendredi à compter du 25 avril 2022.

Flers Agglo lui propose d'établir un avenant au bail professionnel

Les conditions de mise à disposition sont :

- Prise d'effet au 25 avril 2022
- Cabinet médical d'une surface de 24,50 m²
- Temps d'occupation : 2 jours par semaine à savoir le mercredi et le vendredi

Les autres termes du bail professionnel, et ses avenants, demeurent inchangés

Le Président décide :

DE SIGNER l'avenant n°1 au bail professionnel à intervenir avec Madame Léa LARSONNEUR-CLAIR, psychomotricienne, selon les conditions citées dans le bail et ses avenants

D586	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE-MACE DEMONSTRATION DE GREFFAGE CONVENTION - 11.04.2022
-------------	---

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une animation démonstration de greffage par l'association Les Croqueurs de Pommes, qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Les Croqueurs de Pommes représentée par Christian LECELLIER 11 Rue de la Victoire 61600 LA FERTE MACE
Prestation	Démonstration de greffage : journée jardins
Date	Samedi 23 avril 2022 de 10 h 00 à 12 h 30
COUT TOTAL TTC	30,00

Ces dépenses sont inscrites aux demandes budgétaires pour l'année 2022.

Le Président

DECIDE de signer la convention avec l'association Les Croqueurs de Pommes, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D587	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022 SPECTACLE DE CIRQUE DIMANCHE 7 AOUT 2022 CONTRAT - 11.04.2022
-------------	---

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 7 août à 17h30, la Compagnie One Shot proposera son spectacle « One Shot ».

*« **One Shot**, parce que l'on n'a qu'un seul essai... Cool comme le blues, nerveux comme le rock, ce spectacle revisite les vieux standards du cirque tout en liberté décomplexée. Ça glisse, ça teste le (dés)équilibre, ça hache et ça s'abat. Au final, on a du mal à trancher sur ce qui nous épate le plus, l'habileté des artistes ou l'imprévisibilité des objets.*

Rythmés avec de la musique en live, les mouvements dansés et acrobatiques se mêlent entre la manipulation de haches et les acrobaties au mât chinois.»

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	LA COMPAGNIE ONE SHOT 72 rue Coenraets 1160 Bruxelles, Belgium
Prestation	Spectacle « One Shot »
Montant TTC	1.816 €
Date	Le dimanche 7 août 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	Hébergement et restauration pour 2 personnes à prendre en charge

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D588**MARCHE PUBLIC RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DE LA DECONSTRUCTION DU SITE DE L'EX MONSIEUR BRICOLAGE A FLERS ET LA DEPOLLUTION LE CAS ECHEANT****11.04.2022**

Par décision n°D491 du 14 janvier 2022, le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle de santé local ambulatoire a été attribué à la SHEMA. Ce contrat prévoit qu'il appartient au mandataire de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

En application de ce mandat, la SHEMA a lancé une procédure pour désigner le maître d'œuvre qui sera chargé de l'opération.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 2 février 2022 Sur Ouest-France 61 + plateforme acheteur SHEMA - https://okmarches-shema.omnikles.com
Nombre de lots	Lot unique
Durée du marché	La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 12 mois à compter de la notification du marché jusqu'à la levée des réserves des travaux.
Date de remise des offres	Le 23 février 2022
Critères d'attribution	- Montant des honoraires : 35 points - Méthodologie envisagée : 20 points - Mesures prises pour assurer la sécurité, notamment des avoisinants et réduction des nuisances occasionnées : 20 points - Planning proposé (depuis la notification du marché jusqu'à la réception des travaux de déconstruction) : 25 points
Nombre d'offres reçues	4 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibération n° 2020-12 du 11 juillet 2020 s'est réunie le 3 mars 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant en € HT
AD INGE	19.000

Le Président :

1 - DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise AD INGE dans les conditions mentionnées ci-dessus.

2 - AUTORISE la SHEMA, en tant que mandataire de maîtrise d'ouvrage, à signer le marché et les actes correspondants.

D589**MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX DE CREATION D'UN POLE DE SANTE LOCAL AMBULATOIRE A FLERS - AVENANT N° 1 AUX LOTS 8 – 11 – 13****11.04.2022**

Par décision n° D576 du 27 septembre 2019, la Communauté d'Agglomération Flers Agglo a attribué le mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un pôle de santé local ambulatoire à Flers à la SHEMA sise à Caen. En application de ce mandat, la SHEMA est chargée de la passation et du suivi des marchés publics.

Par décision n° D242 du 8 avril 2021 les marchés publics relatifs aux travaux de création d'un pôle de santé local ambulatoire à Flers ont été attribués à l'entreprise LOUISE – lot 8 - sise à La Coulonche (61220) pour un montant de 55.482,73 € HT, à l'entreprise GAGNEUX Décors – lot 11 – sise à Alençon (61000) pour un montant de 77.869,82 € HT et à l'entreprise ELAIRGIE – lot 13 – sise à Argentan (61200) pour un montant de 416.619,03 € HT.

Il s'avère nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires pour l'installation d'un cabinet de podologie comme suit :

Les prestations de travaux supplémentaires s'élèvent :

- pour l'entreprise LOUISE à 471,94 € HT soit 0,85 %, ce qui porte le marché à un montant total de 55.954,67 € HT
- pour l'entreprise GAGNEUX à 643,63 € HT soit 0,83 %, ce qui porte le marché à un montant total de 78.513,45 € HT
- pour l'entreprise ELAIRGIE à 7.328,54 € HT soit 1,76 %, ce qui porte le marché à un montant total de 423.947,57 € HT

Par conséquent, il est nécessaire de conclure des avenants sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la SHEMA, en tant que mandataire, à signer les avenants n° 1 aux marchés des lots 8, 11 et 13 avec les entreprises LOUISE, GAGNEUX Décors et ELAIRGIE.

D590	INVESTISSEMENTS 2022
	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) VIABILISATION ET DESSERTE DE LOGEMENTS SOCIAUX SITE DE LA FOUQUERIE
	- 13.04.2022

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet de rénovation urbaine du quartier Saint-Michel, il est prévu de reconstituer une offre de logements sur le territoire de Flers soit au total 104 logements locatifs sociaux et 10 logements « Prêt Social de Location-Accession ».

Orne habitat va construire 12 logements locatifs sociaux (LLS) sur le site de la Fouquerie, à l'angle des rues E. Garnier et B. Palissy, sur un terrain appartenant à La Ville de Flers.

Les infrastructures, qui seront réalisées par Flers Agglo accompagneront le projet architectural qui sera décrit par Orne Habitat avec comme objectif une optimisation des voies de desserte pour irriguer les îlots d'habitation.

Ce projet inscrit au Budget 2022 peut bénéficier de la Dotation Politique de la Vile (D.P.V), selon le plan de financement suivant :

Viabilisation et Desserte de logements sociaux - Site de la Fouquerie		
	Montant HT	Montant TTC
Coût des travaux	300 000,00 €	360 000,00 €
Plan de financement		
DETR	50%	150 000,00 €
DPV	30%	90 000,00 €
Autofinancement		120 000,00 €
TOTAL		360 000,00 €

Le Président :

- 1 - SOLLICITE** la DPV au taux maximal, auprès de l'Etat, pour les travaux cités ci-dessus.
- 2- APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.
- 3 - PRECISE** que les projets ci-dessus sont prévus au BP 2022.

D591	MEDIATHEQUE DE FLERS
	ATELIER CREATIF « CHNOKS » DANS LA CADRE DU SALON DE LIVRE CONTRAT
	- 15.04.2022

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à Madame Ann Guérin pour 2 journées d'ateliers sur le salon du livre de Flers les 2 et 3 avril 2022.

Il convient de rémunérer Madame Ann Guérin aux conditions suivantes :

Prestataire	Ann GUERIN Le Bas Hamel 61100 FLERS
Déplacements	200 €
Interventions	500 €
TOTAL	700 €

Le Président décide de :

- SIGNER** le contrat avec Madame Ann GUERIN conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D592	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL SERVICE ANIMATION JEUNESSE/ VIE DES QUARTIERS SEJOUR VACANCES 2022 CONTRAT - 15.04.2022
-------------	---

Dans le cadre de sa compétence accueil collectif de mineurs, Flers Agglo organise des séjours de vacances.

Un séjour est organisé durant les vacances d'automne **du lundi 31 Octobre au samedi 05 Novembre 2022** pour 15 jeunes âgés entre 10 et 11 ans et 3 animateurs, pour un total de 18 personnes.

L'organisation de ce séjour nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement en demi-pension. Flers Agglo a décidé de confier ces prestations au CRNG Centre Régional de Nautisme de Granville Boulevard des Amiraux – BP 131 – 50401 GRANVILLE Cedex

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Centre Régional de Nautisme de Granville CRNG
Prestation	Hébergement du groupe de 18 personnes en demi-pension. (repas matin et soir)
Lieu	Boulevard des Amiraux - 50401 GRANVILLE
Coût	Pour l'hébergement et la restauration : 3 297.49 € TTC pour 15 jeunes et 3 animateurs.
Date	du lundi 31 Octobre au samedi 05 Novembre 2022
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement d'un 1^{er} acompte de 1.000 € TTC au titre de réservation à la signature du contrat ▪ - le solde à la suite du séjour 2.297,49 € TTC

Le Président

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le contrat avec Le CRNG– Centre Régional de Nautisme de Granville Boulevard des Amiraux – BP 131 – 50401 GRANVILLE Cedex conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D593	RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022 CONCERT DE VINCENT DO VENREDI 5 AOUT 2022 CONTRAT - 15.04.2022
-------------	--

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des concerts en plein air et gratuits, tous les vendredis soir du 8 juillet au 19 août 2022, sur la place Saint-Germain de Flers.

Le vendredi 5 août, à 21 h, le groupe de chanson française « Vincent Do » se produira sur la scène des Rendez-vous de l'été avec son spectacle « Jongle avec les mots », d'une durée d'1 h 15.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	ALPEMENT SCÈNE 139 Avenue de Courteille 61000 Alençon
Prestation	Concert de Vincent Do
Montant TTC	1.453 €
Date	Le 5 août 2022 Place Saint-Germain de Flers
Conditions	/

Le Président

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D594

**MARCHE PUBLIC RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR
LA REALISATION DE LA DECONSTRUCTION DU SITE DE
L'EX MONSIEUR BRICOLAGE A FLERS ET LA DEPOLLUTION LE CAS ECHEANT
MODIFICATIF
RETRAIT DE LA DECISION N° D588**

-
27.04.2022

Par décision n° D491 du 14 janvier 2022, le mandat de maîtrise d'ouvrage relatif à la résorption de la Friche Ex Monsieur Bricolage à Flers. Ce contrat prévoit qu'il appartient au mandataire de signer le marché de maîtrise d'œuvre.

En application de ce mandat, la SHEMA a lancé une procédure pour désigner le maître d'œuvre chargé de l'opération de déconstruction du site et la dépollution le cas échéant.

Par décision n° D588 en date du 11 avril 2022, le marché a été attribué à l'entreprise AD INGE. Il est indiqué au premier paragraphe de la décision que « le mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle de santé local ambulatoire a été attribué à la SHEMA ». Il s'agit d'une erreur matérielle, il convient donc de corriger l'objet de la maîtrise d'œuvre et retirer la décision mentionnée ci-dessus.

Pour rappel, les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 2 février 2022 Sur Ouest-France 61 + plateforme acheteur SHEMA - https://okmarches-shema.omnikles.com
Nombre de lots	Lot unique
Durée du marché	La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 12 mois à compter de la notification du marché jusqu'à la levée des réserves des travaux.
Date de remise des offres	Le 23 février 2022
Critères d'attribution	<ul style="list-style-type: none">- Montant des honoraires : 35 points- Méthodologie envisagée : 20 points- Mesures prises pour assurer la sécurité, notamment des avoisinants et réduction des nuisances occasionnées : 20 points- Planning proposé (depuis la notification du marché jusqu'à la réception des travaux de déconstruction) : 25 points
Nombre d'offres reçues	4 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibération n° 2020-12 du 11 juillet 2020 s'est réunie le 3 mars 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant en € HT
AD INGE	19.000

Le Président :

- 1 - DECIDE** de retirer la décision n° D588 en application de l'article L242-2 du Code des relations entre le public et l'administration.
- 2 - DECIDE** d'attribuer le marché à l'entreprise AD INGE dans les conditions mentionnées ci-dessus.
- 3 - AUTORISE** la SHEMA, en tant que mandataire de maîtrise d'ouvrage, à signer le marché et les actes correspondants.

D595**MARCHE PUBLIC N° 2021-018 RELATIF A LA FOURNITURE DE PRODUITS DE
TRAITEMENT DES STATIONS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
LOT 7 : CHLORURE FERRIQUE TYPE « QUALITE EXTRA » - AVENANT N° 1****27.04.2022**

En application de la délibération n° 2021-213 du 11 février 2021, le marché n° 2021-018 relatif à la fourniture de chlorure ferrique type extra qualité (lot 7) a été attribué à l'entreprise Produits Chimiques de Loos sise à Loos pour un montant maximum annuel de 67.000 € HT.

Le prix unitaire était de 184 € HT la tonne à la notification du marché. Celui-ci prévoit une révision des prix du marché à chaque reconduction en application de la formule de révision définie au CCAP.

Afin de limiter l'impact de la mise en œuvre de la formule de révision sur les finances de la collectivité, les parties conviennent que le prix unitaire de la tonne sera de 216,15 €HT pour la première période de reconduction (prix unitaire inférieur à celui obtenu par application de la formule de révision).

Le titulaire s'engage à appliquer ce prix jusqu'à la deuxième reconduction.

La collectivité s'engage à ne pas résilier le marché sur le fondement de la clause de butoir prévue à l'article 7.02 du CCAP jusqu'à la deuxième reconduction.

Afin de contractualiser ce nouveau prix unitaire et ces engagements des parties, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 1 du marché n° 2021-018 avec la société Produits Chimiques de Loos.

D596**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
UTILISATION DE LA SALLE JEAN-PIERRE BRISSET - CONVENTION****27.04.2022**

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une mise à disposition de la salle Jean-Pierre Brisset décrite ci-dessous, suivant le tarif voté par délibération n° 2021-417 du 14 décembre 2021 :

Prestataire	Local.fr Antoine LE POTTIER Directeur Régional Ouest - Exapole – Bâtiment G 275 Boulevard Marcel Paul 44800 NANTES
Prestation	Location salle
Date	Mardi 22 avril 2022 de 8 h 00 à 19 h 00
COUT TOTAL TTC	15,00 €

Le Président :

AUTORISE le Vice-Président en charge des Pôles Culturel de signer la convention avec Local.fr, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D597**LA FERTE MACE
BOULEVARD DE CONTADES
CUISINES ET BAINS D'ANDAINES – BAIL – SIGNATURE****27.04.2022**

Monsieur Alain PILLAERT, gérant du magasin Cuisines et Bains d'Andaines situé 32 Avenue Thiers à la Ferté-Macé, a sollicité l'occupation d'un local 21 Boulevard de Contades à la Ferté-Macé.

Ce lot (n° 9) d'une surface de 163,64 m² serait conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2022.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel Hors Taxe de 253,64 €.

Les conditions d'occupation et de jouissance du bail sont décrites dans le bail joint.

Le Président décide :

DE SIGNER le bail avec Cuisines et Bains d'Andaines selon les conditions citées dans le bail annexé.

D598**MAISON MEDICALE DE MESSEI
CABINET HYPNOTHERAPEUTE
SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL CIVIL****27.04.2022**

Madame Eva MARIE, hypno thérapeute, souhaite diminuer ses jours de consultation dans la semaine, au sein du cabinet qu'elle occupe à la maison médicale de Messei.

Le bail civil était conclu pour l'occupation des locaux les mardis et jeudis, Madame MARIE a fait connaître son intention d'occuper une seule journée à savoir le mardi.

Flers Agglo lui propose d'établir un avenant au bail civil.

Les conditions de mise à disposition sont :

- Prise d'effet au 1^{er} mai 2022
- Fin de bail au 28 février 2023
- Cabinet de rotation mutualisé de 15,80 m²
- Temps d'occupation : 1 jour par semaine à savoir le mardi
- Montant du loyer mensuel hors charges : 54,09 €
- Montant mensuel de la provision pour charges : 20,00 €

Les autres termes du bail civil, et ses avenants, demeurent inchangés

Le Président décide :

DE SIGNER l'avenant n° 1 au bail civil avec Eva MARIE, hypno thérapeute, selon les conditions citées dans le bail et ses avenants.

D599**CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE LA CROIX-ROUGE FRANCAISE AUX
DISPOSITIFS PREVISIONNELS DE SECOURS****27.04.2022**

Flers Agglo organise un concert nommé le Flers Tribute Fest le 14 mai 2022 au Forum de Flers.

Le Forum pourra accueillir plus de 1 000 personnes, en configuration « debout ».

Afin d'assurer la protection et la prévention de toutes les personnes présentes, une équipe de secouristes de la Croix-Rouge a été sollicitée et une convention fixant les modalités d'intervention a été rédigée conjointement.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	La Croix-Rouge Française
Prestation	Dispositifs prévisionnels de secours
Montant TTC	190 €
Date	14 mai 2022
Conditions	Voir convention annexée

Le Président décide de :

SIGNER la convention de prestation annexée, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D600**ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE
EXPOSITION DES TRAVAUX DE L'UIA - CONVENTION****27.04.2022**

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition des travaux des étudiants de l'Université Inter-Âges, qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Université Inter-Âges 12 Rue Saint-Denis 61600 La Ferté-Macé
Prestation	Exposition des travaux des étudiants
Date	Du mardi 10 mai au samedi 14 mai 2022
COUT TOTAL TTC	0,00 €

Le Président

DECIDE de signer la convention avec Catherine SALLARD, présidente de l'UIA-antenne de La Ferté-Macé, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D601	MARCHE PUBLIC N° 2019-084 RELATIF A L'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL AVENANT N° 1 - 27.04.2022
-------------	--

Par décision n° D619 du 3 décembre 2019 le marché public n° 2019-084 pour couvrir les besoins de service d'assurance « risques statutaires du personnel » a été attribué au cabinet GRAS SAVOYE sis à Puteaux (92).

Suite à la reprise des activités du Cabinet GRAS SAVOYE, le contrat est transféré à la société qui lui succède, à savoir WILLIS TOWERS WATSON France avec le numéro de SIRET 31124863700804.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-6 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2019-084 avec le cabinet WILLIS TOWERS WATSON

D602	FETE DU LIVRE 2022 REMUNERATION AUTEURS ET INTERVENANTS - 27.04.2022
-------------	--

Pour la Fête du livre 2022 qui a pour thème « Mystères », les médiathèques de Flers Agglo invitent des auteurs et des intervenants pour différentes animations auprès des scolaires et du grand public de la Fête du livre. Il convient de rémunérer ces personnes aux conditions décrites dans le tableau ci-joint (annexe à la décision).

Le Président décide de :

1 - REMUNERER les auteurs et intervenants aux conditions décrites dans le tableau présenté en annexe.

2 - SIGNER les contrats encadrant ces interventions.

D603	MEDIATHEQUE DE FLERS CONFERENCE/SPECTACLE SUR LE THEME DE LA MAGIE DANS LE CADRE DU SALON DU LIVRE CONTRAT - 28.04.2022
-------------	---

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à Monsieur Rémi DAVID pour une conférence/spectacle sur le thème de la magie et de la prestidigitation le vendredi 1^{er} avril 2022 à 20 h au centre Madeleine Louaintier.

Il convient de rémunérer Monsieur Rémi DAVID aux conditions suivantes :

Prestataire	Rémi DAVID 19 rue Champrel 61000 ALENCON
intervention	1.020 €
transport	91 €
TOTAL	1.111 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Monsieur Rémi DAVID, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D604	MEDIATHEQUE DE FLERS CONCERT DE MEG CONTRAT - 09.05.2022
-------------	--

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à la chanteuse de variété Mégane Dumas (MEG) pour une représentation à la médiathèque de Flers le samedi 7 mai 2022 à 16 h 00.

Il convient de rémunérer Madame Mégane Dumas aux conditions suivantes :

Prestataire	Mégane Dumas 15 Route d'Asnelles 14400 RYES
Intervention	148,55 €
Déplacements	98 €
TOTAL	246,55 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec La chanteuse de variété Mégane Dumas (MEG) conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D605	MEDIATHEQUE DE FLERS RENCONTRES SCOLAIRES DANS LE CADRE DE LA FETE DU LIVRE 2022 CONTRAT - 09.05.2022
-------------	---

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à l'auteure Christine Davenier pour 6 rencontres scolaires dans le cadre de la fête du livre 2022 les jeudi 28 et vendredi 29 avril 2022.

Il convient de rémunérer Christine Davenier aux conditions suivantes :

Prestataire	Christine Davenier 30 Rue de la clef 75005 Paris
Intervention	998,80 €
TOTAL	998,80 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec Christine Davenier conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D606	VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (C.E.E.) CONVENTIONS - 09.05.2022
-------------	--

Par délibération du 15 décembre 2020, le conseil communautaire a autorisé le Président de Flers Agglo à signer la convention d'assistance à la valorisation des opérations d'économies d'énergie et la convention de partenariat pour promouvoir les opérations de maîtrise de l'énergie dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (C.E.E.)

Flers Agglo a pu faire bénéficier les communes de son territoire d'une valorisation des CEE sur les travaux d'économies d'énergie.

Afin de poursuivre cette opération, Flers Agglo souhaite faire appel à un prestataire extérieur qui aura pour mission de valoriser les CEE obtenus par les travaux d'économie d'énergie réalisés sur le patrimoine des collectivités.

Afin de se faire accompagner dans cette démarche de valorisation des CEE, Flers Agglo a lancé une consultation pour retenir un prestataire.

La mission demandée au prestataire consiste à :

- identifier les actions éligibles au dispositif,
- constituer les dossiers de demande de CEE des maîtres d'ouvrages (communes de Flers Agglo et Flers Agglo),
- déposer les dossiers de demande de CEE,
- valoriser les CEE obtenus.

La consultation a été réalisée auprès de 5 prestataires.

Les offres ont été jugées sur 2 critères :

- conditions d'accompagnement des collectivités,
- conditions de valorisation des CEE.

Après analyse des offres, il vous est proposé de retenir la société HELLIO. Le prix est convenu à quatre-vingt-quatre pourcents (84 %) de la moyenne des trois derniers prix moyens pondérés publiés sur www.emmy.fr et connus le jour de la validation interne par Hellio. Toutefois il est précisé qu'un tarif plancher de quatre mille sept cent cinquante (4 750) euros par GWh cumac de CEE est fixé entre les Parties.

La prestation de HELLIO est gratuite pour Flers Agglo et ses communes. Les CEE seront reversés par le prestataire aux différents maîtres d'ouvrages.

Cette prestation concernera les actions d'économies d'énergie réalisées par Flers Agglo ainsi que par les 42 communes de Flers Agglo. De nombreuses communes de Flers Agglo sont en effet actuellement engagées dans des opérations de modernisation de l'éclairage public et d'isolation de leurs bâtiments qui pourront bénéficier de ces CEE. Afin de sensibiliser les communes à cette opération et estimer le volume de CEE mobilisable, une réunion d'information sera organisée avec l'ensemble des communes de Flers Agglo.

La mission débutera à la date de signature de la convention d'assistance et de la convention de partenariat et est conclue pour une période de 2 ans. Elle peut être reconduite pour une ou plusieurs périodes de 2 ans, pouvant couvrir ainsi l'ensemble de la 5ème période qui se termine le 31 décembre 2025.

Le Président :

- 1 – DECIDE** de signer la convention d'assistance à la valorisation des opérations d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ci-jointe avec la société HELLIO.
- 2 – DECIDE** de signer la convention de partenariat pour promouvoir et valoriser les opérations de maîtrise de l'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ci-jointe avec la société HELLIO.

D607	MAT D'ECLAIRAGE ZI DE BEAUREGARD A LA FERTE MACE ASSURANCES INDEMNITES ACCORD - 09.05.2022
-------------	---

Le 2 mai 2021, une voiture a percuté et arraché le mât d'éclairage public de la pointe de l'îlot situé ZI de BEAUREGARD sur la commune de LA FERTE MACE.

L'expert mandaté par l'assureur « dommages aux biens » de FLERS AGGLO, soumet une lettre d'accord sur le montant des dommages par laquelle il propose de chiffrer le sinistre à hauteur du devis transmis d'un montant de 3.984,00 € TTC se décomposant en une indemnité immédiate de 2.988,00 € (franchise non déduite) et une indemnité différée de 996,00 € TTC.

Le Président décide :

- 1 – D'ACCEPTER** la lettre d'accord sur le montant des dommages chiffrant le sinistre à hauteur du devis d'un montant de 3.984,00 € se décomposant en une indemnité immédiate de 2.988,00 € (franchise non déduite) et une indemnité différée de 996,00 €.
- 2 – DE SIGNER** la lettre d'accord sur dommages ci-annexée.

D608	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE SALLE JACQUES ROUSSEAU EXPOSITION « ARCHIVES DES CŒURS VAILLANTS » - CONVENTION - 09.05.2022
-------------	--

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition « Archives des Cœurs Vaillants » représentée par Etienne Desaunay, qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Action catholique des enfants de l'Orne 6 Rue Wilfried Challemel 61600 La Ferté-Macé
Prestation	Exposition
Date	Du mardi 3 mai au samedi 7 mai 2022
COÛT TOTAL TTC	Gratuit

Le Président

DECIDE de signer la convention avec l'association Action catholique des enfants de l'Orne, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D609	MARCHE PUBLIC N° 2020-093 RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE STATION D'EPURATION DE TYPE BOUES ACTIVEES DE 600 EH A CERISY-BELLE-ÉTOILE AVENANT N° 3 - 09.05.2022
-------------	--

Par décision n° D122 du 7 décembre 2020, le marché public n° 2020-093 relatif à la construction d'une station d'épuration de type boues activées de 600 EH à Cerisy-Belle-Étoile a été attribué à l'entreprise WANGNER ASSAINISSEMENT sise à MAGNY-LES-HAMEAUX pour un montant de 711.226,00 € HT.

Par avenant n° 1, il a été décidé de prolonger de 7 semaines le délai « Etudes d'exécutions » et par avenant n° 2 le montant du marché a été porté à 715.636,00 € HT et prolongé à nouveau d'un mois.

Il est indiqué à l'article 4.1 de l'acte d'engagement que le mandataire perçoit pour le compte du co-traitant les sommes qui lui sont dues. Or, il convient de modifier cet article afin que la société Système WOLF puisse obtenir le paiement direct.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 3 au marché n° 2020-093 avec la société WANGNER ASSAINISSEMENT.

D610	PSLA SAINT GEORGES DES GROSEILLERS LOCATION DU STUDIO 6 MOIS A COMPTER DU 03/05/2022 CONVENTION DE BAIL PRECAIRE - 09.05.2022
-------------	---

Monsieur Salih YUKSEL, étudiant en médecine et interne auprès des Docteurs GAGEZ, AUBEUF et LALIZEL au Pôle de Santé de SAINT GEORGES DES GROSEILLERS, a fait la demande le 02 mai 2022 de pouvoir utiliser le studio du PSLA de 34 m² à compter du 03 mai 2022 pour une période de 6 mois.

Il est prévu la signature d'un bail précaire aux conditions suivantes :

- Prise de possession : 03/05/2022
- Durée : 6 mois
- Afin de concourir à l'attractivité du pôle de santé et encourager les étudiants à faire leur stage au sein du pôle, l'occupation du studio est consentie à titre gratuit soit une exonération de loyer et charges, mais moyennant une caution de 150 € qui sera restituée en totalité à l'issue de l'état des lieux de sortie sauf détérioration ou défaut d'entretien.

Le Président décide :

1 - DE SIGNER un bail précaire de 6 mois avec Monsieur Salih YUKSEL, étudiant en médecine et interne auprès des docteurs GAGEZ, AUBEUF ET LALIZEL aux conditions décrites ci-dessus.

2 - DE CONSENTIR une exonération de loyers et de charges pendant 6 mois à compter du 03 mai 2022 afin de concourir à l'attractivité de ce pôle de santé du territoire et encourager les internes à y faire leur stage.

D611	ESPACE CULTUREL LE GRAND TURC A LA FERTE MACE SALLE JACQUES ROUSSEAU EXPOSITION « EVASION COLOREE » CONVENTION - 09.05.2022
-------------	---

Dans le cadre des activités culturelles au sein de l'espace culturel Le Grand Turc à La Ferté-Macé, il est programmé une exposition « Evasion colorée » de Madame Leplanois Navoizat (mise à disposition du lieu), qui se déroulera suivant les conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Géraldine Leplanois Navoizat 27 La Roussinière 61600 la Ferté-Macé
Prestation	Exposition « Evasion colorée »
Date	Du samedi 4 juin au samedi 18 juin 2022
COUT TOTAL TTC	Gratuit

Le Président

DECIDE de signer la convention Géraldine Leplanois Navoizat, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D612	FETE DU SPORT SPECTACLE « LES JOJOS » SAMEDI 11 JUIN 2022 CONTRAT - 12.05.2022
-------------	--

Dans le cadre de Fête du Sport, Flers Agglo propose en clôture de cette manifestation un spectacle tout public festif et spectaculaire.

Le samedi 11 juin 2022, le spectacle « Les Jojos » sera proposé à 17h30 sur le parking du complexe sportif Saint-Sauveur. Durant la journée, à plusieurs horaires, des initiations au trampoline seront proposées aux visiteurs.

Ce sont les Athlètes les moins titrés de l'Histoire du Sport, et pourtant ils ont la ferme intention de devenir Champions Olympiques, quitte à créer LA discipline qui leur permettra d'atteindre ce Graal du Sportists (Sport-Artists).

Nouvelle Création Inédite, « Les Jojos » ! : ces artistes spécialistes de trampoline, danse hiphop, basket acrobatique, échasses à rebond, freerun (yamakasi), acrobaties, hoverboard, arts martiaux artistiques vous font revivre à leur manière les épreuves mythiques des Jeux Olympiques, mais surtout essaient de promouvoir ce qui pourrait devenir de nouvelles épreuves aux prochaines olympiades...

Performances visuelles, acrobatiques, sportives mises en spectacle de manière humoristique.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	FEEDBACK PRODUCTIONS 2 RUE JOANNES MOLLON 42110 FEURS
Prestation	Spectacle « Les Jojos »
Montant TTC	5.802,50 €
Date	Le samedi 11 juin 2022
Conditions	Restauration pour 6 personnes le midi

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

Flers Agglo est en charge de mettre en place le Programme de Réussite Educative (PRE). Ce programme vise à soutenir les enfants et les adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite, à accompagner ceux qui présentent des signes de fragilité en prenant en compte la globalité de leur environnement.

Il s'adresse à des enfants, et pas seulement à des élèves, et permet d'apporter une réponse à des situations individuelles. Il peut aussi, de façon complémentaire, s'adresser directement aux familles.

Il s'articule entre la prise en charge individuelle et collective des enfants et des adolescents, de la maternelle au collège.

Dans ce cadre, plusieurs actions seront mises en place par Flers Agglo dans différents domaines :

Accès à la culture et aux loisirs

- Un accompagnement personnalisé de type coaching / canaliser l'énergie, la motivation, remobilisation, confiance et image de soi à travers l'activité sportive.
- Activités artistiques culturelles qui enrichissent le parler et le vocabulaire.

Citoyenneté

- Action autour du développement de mesures de responsabilisation.
- Action de prévention des risques dans une démarche participative en utilisant l'outil numérique (clip vidéo par exemple).

Accompagnement à la scolarité renforcée et prévention du décrochage scolaire

- Un accompagnement du jeune exclu sur les matinées pour suivre les cours.
- Action de découverte des métiers et d'accompagnement stages.
- Action d'accompagnement personnalisé autour de la compréhension des écrits.
- Soutien scolaire personnalisé (apprendre à apprendre).
- Action liée à des pratiques numériques, tournée vers les apprentissages.
- Stages d'été de type vacances apprenantes pour les élèves en difficulté scolaire dès l'école élémentaire, en concertation avec l'équipe pédagogique.

Soutien à la fonction parentale

- Un accompagnement des parents et des jeunes à l'usage des ENT (personnalisé et/ou en groupe).
- Une aide méthodologique aux parents pour aider les enfants à apprendre (action parents/enfant).
- Un accompagnement sur la gestion des émotions.
- Un soutien aux professionnelles pour des traductions auprès de familles allophones.
- Une action de type Lieu Accueil Enfant Parent.

Santé

- Une consultation d'urgence avec la possibilité d'un suivi psychologique de l'enfant pendant une durée d'un an au maximum.
- Une consultation d'urgence auprès d'un orthophoniste.

Bien-être

- Mise en place d'activités autour de la relaxation personnelle et/ou en groupe.

Pour la mise en place de ces actions, Flers Agglo doit faire appel à des prestataires extérieurs. Il convient dès lors de conclure des marchés publics. La consultation sera divisée en 3 lots :

- Lot 1 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des élèves de l'élémentaire
- Lot 2 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des collégiens
- Lot 3 : Actions ponctuelles dans tous les autres domaines.

Le nombre d'enfants concernés et donc d'actions ne pouvant être définis par avance, des bons de commande seront émis au fur et à mesure de la survenance des besoins. Du mois de mai au 31 décembre 2022, les montants maximums seront de :

Lot	Montant maximum en € TTC
Lot 1 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des élèves de l'élémentaire	8.000
Lot 2 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des collégiens	8.000
Lot 3 : Actions ponctuelles dans tous les autres domaines.	24.000

Le montant maximum total de ces prestations étant inférieur à 40.000€ HT, il convient de mettre en œuvre une procédure sans publicité ni mise en concurrence, conformément à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique.

Pour le lot 1, une procédure sans publicité ni mise en concurrence sera lancée en vue de l'attribution d'un marché public à l'ASTI. Pour le lot 2, une procédure sans publicité ni mise en concurrence sera lancée en vue de l'attribution d'un marché public à l'EPE.

Enfin, pour le lot 3, au regard des dispositions du Règlement Interne relatif aux Marchés Publics de Flers Agglo concernant les pièces constitutives des marchés publics, les contrats pourront prendre la forme de bons de commandes auprès de différents prestataires.

Le Président :

- 1 - DECIDE** de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence, sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, en vue de l'attribution du lot 1 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des élèves de l'élémentaire, à l'ASTI pour un montant maximum de 8.000 € TTC pour la période de la notification au 31 décembre 2022.
- 2 - DECIDE** de lancer une procédure sans publicité ni mise en concurrence, sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, en vue de l'attribution du lot 2 : Apprendre à apprendre – soutien scolaire à destination des collégiens, à l'EPE pour un montant maximum de 8.000 € TTC pour la période de la notification au 31 décembre 2022.
- 3 - DECIDE** de passer des bons de commande pour le lot 3 : Actions ponctuelles dans les autres domaines du PRE, auprès de différents prestataires pour un montant maximum de 24.000 € TTC pour la période de la notification au 31 décembre 2022.
- 4 - AUTORISE** la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés, les bons de commande et les actes correspondants.

D614	MEDIATHEQUE DE FLERS REMBOURSEMENT D'UN TROP PERÇU SUR UN ABONNEMENT COLLECTION JEUNESSE - 12.05.2022
-------------	---

Le 2 avril 2022, à la médiathèque de Flers, une erreur s'est produite lors de l'enregistrement de l'adhésion de Mademoiselle Dondel Clothilde, il a été appliqué un tarif de 9 euros, pour un abonnement collection jeunesse.

Or d'après la délibération n° 2021-417 du 14 décembre 2021, le tarif pour un abonnement jeunesse est de 0 euros.

Il convient donc de rembourser le payeur de la somme perçue :

- 1- Madame Angélique DONDEL, (mère de Clotilde) : 9 euros

La somme totale du remboursement à effectuer par Flers Agglo s'élève à 9 €.

Le Président :

- DECIDE** d'accepter les conditions de remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D615

**BASSIN DU NOIREAU
PROGRAMME D'ENTRETIEN RESTAURATION DES COURS D'EAU TRANCHE 2
MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE COMPLEMENTAIRE POUR
DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO**

12.05.2022

Par délibération du 10 octobre 2019, le Conseil Communautaire a approuvé la convention instaurant un groupement de commandes entre Flers Agglo, Domfront-Tinchebray Interco et l'Intercom de la Vire au Noireau ayant pour objet l'entretien et la restauration des cours d'eau dans le cadre de l'Entente Noireau.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, Flers Agglo est, en tant que coordonnateur, chargée de mener à bien les procédures de passation de marchés publics, chaque membre du groupement signant et suivant l'exécution de ses marchés.

Pour la tranche 2 des travaux de restauration des cours d'eau, le lot 3 relatif à la fourniture et la mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, d'hydrotubes, de passerelles et l'aménagement ou la suppression des ouvrages transversaux, a été attribué à l'entreprise E.S.P.A.C.E. Basse Normandie pour un montant maximum de 200.000 € HT concernant Domfront-Tinchebray Interco.

Par délibération du 31 mars 2022, le Conseil Communautaire de Domfront Tinchebray Interco a décidé de la poursuite de la Tranche 2 correspondant à ces travaux. Le montant maximum de ce marché étant prochainement atteint, il convient donc de lancer une nouvelle procédure afin d'attribuer un marché public permettant d'exécuter les travaux complémentaires. L'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique permet à un l'acheteur de passer un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence pour des prestations similaires à celles qui ont été confiées au titulaire d'un marché précédent passé avec mise en concurrence. Il convient donc de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence avec E.S.P.A.C.E. Basse Normandie pour les travaux de Fourniture et mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, d'hydrotubes, de passerelles et aménagement ou suppression des ouvrages transversaux.

En tant que coordonnateur du groupement de commandes, il appartient à Flers Agglo de lancer cette procédure. Domfront-Tinchebray Interco signera ensuite le marché dont elle suivra l'exécution.

Le Président :

1 - DECIDE de lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence avec l'entreprise E.S.P.A.C.E. Basse Normandie en vue de prestations similaires complémentaires de Fourniture et mise en place de clôtures, d'abreuvoirs, d'hydrotubes, de passerelles et aménagement ou suppression des ouvrages transversaux pour un montant maximum de 120.000 € HT.

2 - AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les actes correspondants.

D616

**MEDIATHEQUE DE FLERS
VENTE DE LIVRES, CD ET REVUES
ESPACE JEUNESSE, ADULTE ET MUSIQUE**

13.05.2022

La Médiathèque de Flers Agglo entretient l'actualité de ses collections en pratiquant un tri raisonné qui porte le nom de « désherbage » en bibliothéconomie. Lors de cette opération, les documents peu consultés, en mauvais état suite à une forte rotation de prêt ou bien qui n'ont pas trouvé leur public, sont écartés du libre accès.

Après un passage, pour certains, dans les réserves (prêt indirect), les ouvrages, CD et revues dont la direction valide finalement l'élimination des collections peuvent être vendus, donnés ou détruits (« pilon ») selon leur état et la décision du Conseil.

La médiathèque propose donc d'organiser une vente de livres, CD et revues du 1^{er} juin au 27 août 2022.

Le Président décide de :

1 - AUTORISER la vente des livres et CD (ainsi que les revues vendues par lot de 5) présentés dans les listes jointes.

2 - FIXER le prix de vente unique à 0,50 €.

D617**MISE A DISPOSITION D'UNE REMORQUE-SCENE
CONVENTION****30.05.2022**

Flers Agglo s'est dotée de deux remorques scènes destinées à accueillir des manifestations de plein-air (concerts, événements sportifs ou de loisirs...). Ces remorques sont utilisées principalement pour les manifestations organisées par Flers Agglo ou pour des manifestations dont Flers Agglo est partenaire.

Dans ce cadre, Flers Agglo propose de prêter à l'UCIA sa remorque-scène de modèle Urbamobil (22 m²) pour l'événement nommé le Salon de l'automobile et prévu le samedi 14 et le dimanche 15 mai 2022.

Il est convenu que le matériel sera mis à disposition installé et déployé à l'emplacement mutuellement défini avec le bénéficiaire, qui prendra à cet instant la responsabilité de sa protection et préservation jusqu'au moment de la restitution.

Cette mise à disposition est envisagée à titre gratuit comme forme de soutien à la manifestation.

Le Président :

DECIDE de signer la convention de mise à disposition annexée conformément aux conditions exposées dans celle-ci.

D618**MARCHE PUBLIC N° 2019-075 RELATIF AUX
TRAVAUX DE CREATION D'UN POLE DE SANTE LOCAL AMBULATOIRE A FLERS
AVENANT N° 1 AUX MARCHES DE TRAVAUX
LOTS 6, 7 ET 12****30.05.2022**

Par décision n° D576 du 27 septembre 2019, la Communauté d'Agglomération Flers Agglo a attribué le mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de la création d'un pôle de santé local ambulatoire à Flers à la SHEMA sise à Caen. En application de ce mandat, la SHEMA est chargée de la passation et du suivi des marchés publics.

Par décision n° D242 du 8 avril 2021 les marchés publics relatifs aux travaux de création d'un pôle de santé local ambulatoire à Flers ont été attribués à l'entreprise Menuiserie DESLANDES sise à La Ferté Mace (61600) pour un montant de 166.247,22 € HT (lot 6) et 82.254,36 € HT (lot 7) et à l'entreprise EBI sise à Magny Le Désert (61600) pour un montant de 331.601,44 € HT (lot 12).

Il s'avère nécessaire de réaliser des travaux modificatifs pour le lot 6, ainsi que des travaux supplémentaires en vue de l'installation d'un cabinet de podologie pour les lots 7 et 12.

Les prestations de travaux supplémentaires s'élèvent :

- Pour le lot 6 (Menuiserie DESLANDES) à 5.336,93 € HT soit 3,21 %, ce qui porte le marché à un montant total de 171.584,15 € HT
- Pour le lot 7 (Menuiserie DESLANDES) à 2.004,97 € HT soit 2,44 %, ce qui porte le marché à un montant total de 84.259,33 € HT
- Pour le lot 12 (EBI) à 3.178,54 € HT soit 0,96 %, ce qui porte le marché à un montant total de 334.779,98 € HT

Par conséquent, il est nécessaire de conclure des avenants sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la SHEMA, en tant que mandataire, à signer les avenants n° 1 aux marchés des lots 6, 7 et 12 avec les entreprises Menuiserie DESLANDES et EBI.

D619	MARCHE PUBLIC N° 2020-41 RELATIF AUX TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU DE L'ENTENTE DU NOIREAU TRANCHE 2 LOT 3 AVENANT N° 3 - 30.05.2022
-------------	---

Par décision n° D683 du 25 février 2020, le marché public n° 2020-041 correspondant au lot 3 des travaux de restauration sur les cours d'eau de l'Entente Noireau a été attribué à l'entreprise E.S.P.A.C.E. Basse Normandie sise à Cahagnes pour un montant maximum de 190.000 € HT.

L'avenant n° 1 (approuvé par décision n° D112 du 23 novembre 2020) et l'avenant 2 (approuvé par décision n° D275 du 18 mai 2021) ont ajouté des prix supplémentaires au bordereau des prix unitaires.

Pour ce lot, le prestataire est amené à poser des passerelles (et autres ouvrages) composées de bois et matériaux dont les prix ont subi dernièrement une forte hausse. Par son article 7.02, le CCAP, suite à une erreur matérielle, mentionne l'indice de révision TP01 ; il s'avère que pour les raisons mentionnées ci-dessous, celui-ci n'est pas pertinent. Il convient de corriger cette erreur matérielle en appliquant l'indice TP02.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant n° 3 au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 3 au marché n° 2020-041 avec la société E.S.P.A.C.E. Basse Normandie.

D620	MARCHE PUBLIC RELATIF A L'AMENAGEMENT EXTERIEUR DE L'ESPACE BALNEOTHERAPIE DU CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O - 30.05.2022
-------------	---

Par décision n° D726 du 7 mai 2020, les marchés publics relatifs aux travaux de rénovation de l'espace balnéothérapie du Centre Aquatique Capfl'O, ont été attribués comme suit :

Lot	Entreprise	Montant en € HT
LOT N° 1 DEMOLITION – VRD – GROS ŒUVRE	SCHMITT 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	102.769,10
LOT N° 3 MENUISERIES EXTERIEURES	LEBAILLY 61100 CALIGNY	15.200,00
LOT N° 4 PLATRERIE - ISOLATION – MENUISERIE INTERIEURE	GOBE DELARUE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	124.259,00
LOT N° 5 FAUX PLAFOND	GOBE DELARUE 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	29.210,00 Base + PSE
LOT N° 6 PLOMBERIE – CVC – SAUNA & HAMMAM	EIFFAGE CLEVIA 14730 GIBERVILLE	227.981,44 Base + PSE
LOT N° 7 COURANT FORT – COURANT FAIBLE	JANNELEC 61100 FLERS	102.278,65 Base + PSE 1
LOT N° 8 CHAPE – CARRELAGE – FAIENCE	SCHMITT 61430 ATHIS VAL DE ROUVRE	92.583,60
LOT N° 9 PEINTURE – NETTOYAGE	LEVERRIER 61101 FLERS Cedex	16.900,00
LOT N° 10 EQUIPEMENT MOBILIER	QUADRAT 14460 COLOMBELLES	30.459,67

Les lots 2 et 11 ont été attribués, après relance de la procédure pour cause d'infructuosité, sur le fondement de la décision n°691 du 6 mars 2020, dans les conditions suivantes :

Lot	Entreprise	Montant en € HT
LOT 2 CHARPENTE – ÉTANCHÉITÉ – BARDAGE	Charpente LORET 61220 Briouze	97.639,14
LOT 11 EQUIPEMENT DE SOIN	BEAUTY TECH 2, rue de la briqueterie 95380 Louvres	71.915,00

Il est désormais nécessaire de lancer un marché public en vue d'aménager les espaces extérieurs de l'espace balnéothérapie.

L'article R2122-8 du Code de la Commande Publique autorise d'acheteur à conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence lorsque le montant des lots concernés est inférieur à 40.000 € HT et à 20 % du montant total des autres lots.

En application de cette disposition, il convient donc de conclure un marché public en vue de l'aménagement extérieur de l'espace balnéothérapie pour un montant estimé de 20.000 € TTC.

Au regard des dispositions du Règlement Interne relatif aux Marchés Publics concernant les pièces constitutives des marchés publics, ce marché public, eu égard à son montant, pourra faire l'objet d'un bon de commande qui constituera les pièces du contrat.

Le Président :

1 - DECIDE de lancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence sur le fondement de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique en vue l'aménagement extérieur de l'espace balnéothérapie.

2 - AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D621	MARCHE PUBLIC RELATIF AUX TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU POTABLE ESSAIS ET CONTROLES - 30.05.2022
-------------	--

Pour les travaux d'assainissement et d'eau potable - Essais et contrôles la Communauté d'Agglomération Flers Agglo, a lancé une consultation des entreprises en vue de l'attribution d'un marché public.

Les modalités de mise en concurrence ont été les suivantes :

Mode de consultation	Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à 7 du Code de la Commande Publique.
Date de lancement de la consultation et supports de publicité	Le 22/03/2022 Sur Ouest-France 61 + site internet Flers Agglo + plateforme de dématérialisation : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.do
Nombre de lots	Unique
Durée du marché	Le contrat prend effet à sa date de notification au titulaire. Il est conclu pour une durée de 1 an, reconductible 3 fois, dans les conditions mentionnées au CCAP.
Date de remise des offres	Le 02/05/2022
Critères d'attribution	- prix : 40 % - valeur technique : 60 %
Nombre d'offres reçues	3 pli(s)

La commission des MAPA, désignée par délibération n° 2020-12 du 11 juillet 2020, s'est réunie le 12 mai 2022 et a émis un avis favorable sur le classement des offres tel qu'il ressort du rapport d'analyse.

Après examen du rapport d'analyse, il est proposé de retenir la société ci-dessous nommée dans les conditions suivantes :

Entreprise	Montant maximum annuel en € HT
SPI2C 3 Rue de la Métallurgie BP 20215 44472 CARQUEFOU CEDEX	53.000 € HT

Le Président :

1 - DECIDE d'attribuer le marché à l'entreprise SPI2C dans les conditions mentionnées ci-dessus.

2 - AUTORISE la Vice-Présidente en charge des marchés publics à signer les marchés et les actes correspondants.

D622	FETE DU LIVRE 2022 SPECTACLES DE LA COMPAGNIE « HUILE D'OLIVE ET BEURRE SALE » CONTRAT - 30.05.2022
-------------	---

Dans le cadre de la Fête du livre 2022, les médiathèques de Flers Agglo invitent la compagnie **Huile d'olive et Beurre salé** à se produire pour quatre spectacles différents à destination d'un public jeune ou familial.

Afin d'encadrer les conditions de réalisation de ces spectacles, il convient de prévoir un contrat entre la structure QUELLE HISTOIRE et Flers Agglo, aux conditions suivantes :

Prestataire	QUELLE HISTOIRE 64 Rue des Ombraines 92000 Nanterre
Prestation	- 2 séances du spectacle « Le pas qui conte » le jeudi 24 mars 2022 - 2 séances du spectacle « Fête des pieds et des mains » le samedi 2 avril 2022 - 1 séance du spectacle « Flopi ! Flopi ! » le dimanche 3 avril 2022 - 1 séance du spectacle « Histoire(s) de perdre la tête » le dimanche 3 avril 2022
Montant TTC	4.330 €
Conditions	Hébergement et restauration pris en charge par l'organisateur sur les dates des spectacles. Déplacements à la charge par le prestataire.

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de cession conformément aux conditions exposées ci-dessous

D623	MEDIATHEQUE DE BRIOUZE VENTE DE LIVRES ET REVUES ADULTES ET JEUNESSE - 30.05.2022
-------------	---

La Médiathèque de Briouze de l'Espace culturel du Houlme entretient l'actualité de ses collections en pratiquant un tri raisonné qui porte le nom de « désherbage » en bibliothéconomie. Lors de cette opération, les documents peu consultés, en mauvais état suite à une forte rotation de prêt ou bien qui n'ont pas trouvé leur public, sont écartés du libre accès.

Après un passage, pour certains, dans les réserves (prêt indirect), les ouvrages et revues dont la direction valide finalement l'élimination des collections peuvent être vendus, donnés ou détruits (« pilon ») selon leur état et la décision du Conseil.

La médiathèque propose donc d'organiser une vente de livres et revues du mercredi 1^{er} juin au samedi 27 août 2022

Le Président décide de :

1 - AUTORISER la vente des livres (ainsi que les revues vendues par lot de 5) présentés dans la liste jointe.

2 - FIXER le prix de vente unique à 0,50 €.

D624

CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O
TRAVAUX DE REFECTION DE L'ESCALIER D'ACCES AU TOBOGGAN
REFERE EXPERTISE - DESIGNATION D'AVOCAT
HONORAIRES

-
30.05.2022

Des travaux de réfection de l'escalier d'accès au toboggan du centre aquatique Capfl'O ont été réalisés.

Le lot 1 serrurerie a été confié à l'entreprise Flers Méca par marché n° 2019-086.

La réception sans réserve de cet ouvrage a été prononcée le 18 mai 2020.

Postérieurement à la réception, de nombreuses traces de rouilles sont apparues sur les montants et les plaques inox du garde-corps.

Suite à divers échanges avec l'entreprise, il s'avère nécessaire de déterminer l'origine de ces désordres.

En conséquence, Flers Agglo souhaite engager une procédure de référé expertise auprès du tribunal administratif de Caen pour déterminer l'origine des désordres, les responsabilités, prescrire les mesures de réparation et les chiffrer.

Le Président décide :

- 1 – DE DEFENDRE** les intérêts de la communauté d'agglomération Flers Agglo devant toute juridiction de l'ordre judiciaire ou administratif, tant en défense que pour ester en justice, en procédure de référé, en première instance, en appel ou en cassation dans le litige l'opposant aux constructeurs des travaux de réfection de l'escalier d'accès au toboggan du centre aquatique Capfl'O.
- 2 – DE DESIGNER** Maître GORAND, de la Société d'avocats JURIADIS sise 72 Rue des Rosiers – 14000 CAEN, pour représenter Flers Agglo devant le tribunal administratif de Caen dans le dossier décrit ci-dessus.
- 3 – ACCEPTER** la convention d'honoraires jointe à la présente décision.
- 4 – DE REGLER** les honoraires et les droits correspondant à cette mission.

D625

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
REHABILITATION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

-
30.05.2022

L'Agence de l'Eau Seine Normandie, dans son onzième programme « Eau et climat 2019-2024 », a conservé l'objectif de réhabiliter les installations d'assainissement non collectif identifiées par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comme présentant des dangers pour la santé des personnes ou un risque avéré pour l'environnement.

Les études et travaux de réhabilitation peuvent ainsi être subventionnés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie en opération groupée lorsqu'ils sont recentrés sur deux zonages :

- le premier au titre de l'influence microbienne sur le littoral
- le second au titre de la sensibilité des têtes de bassin versant.

La seule commune de Flers Agglo faisant parti de ces zonages, en l'occurrence du second zonage, est Lonlay-le-Tesson.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie dont dépend Lonlay-le-Tesson, subventionne l'assainissement non collectif (ANC) pour :

- la réhabilitation des ouvrages existants à risque sanitaire ou environnemental et en cas d'absence d'installation
- dans une moindre mesure, à raison d'un maximum de 10 % des dossiers, la réhabilitation des installations incomplètes, significativement sous-dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs et ne répondant pas aux premiers critères.

Cette disposition du onzième programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie n'est valable que pour les communes référencées sur « la liste des communes éligibles aux aides à l'assainissement non collectif au regard de la zone d'influence microbienne sur le littoral et la sensibilité des têtes de bassin versant » arrêtée par délibération du conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Réhabilitation des ouvrages existants à risque sanitaire ou environnemental

L'Agence de l'Eau Seine Normandie peut subventionner les travaux de réhabilitation de ces ouvrages, soit par maîtrise d'ouvrage publique, soit par maîtrise d'ouvrage privée via une convention de mandat.

La maîtrise d'ouvrage privée via convention de mandat qu'il est proposé de retenir consiste à accompagner les usagers qui le souhaitent à réhabiliter leur système d'ANC. Pour ce faire, ils doivent passer une convention avec la collectivité et la collectivité doit passer une convention de mandat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les subventions sont versées à la collectivité qui les reverse à l'utilisateur dès que le contrôle de bonne exécution a eu lieu.

Les principaux critères d'éligibilité sont :

- l'installation soit être située sur le territoire d'une commune de « la liste des communes éligibles aux aides à l'assainissement non collectif au regard de la zone d'influence microbienne sur le littoral et la sensibilité des têtes de bassin versant » (CA 18-46 du 20 novembre 2018) arrêté par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- l'installation doit être en zonage ANC
- l'installation doit être contrôlée non conforme par le SPANC sur la base de la réglementation nationale et présenter un danger pour la santé des personnes, un risque avéré de pollution de l'environnement ou, dans une moindre mesure être incomplète, significativement sous-dimensionnée ou présenter un dysfonctionnement majeur
- l'installation doit être liée à une habitation existante
- l'installation doit être réalisée avant le 31/12/2024
- l'étude de filière doit être réalisée conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 et les travaux doivent être réalisés par une entreprise ayant souscrit une assurance responsabilité décennale.

Les travaux de réhabilitation pourraient être subventionnés à hauteur du montant du devis plafonné à 6.000 € TTC par installation réhabilitée.

L'étude de filière pourrait être subventionnée à hauteur de 50 % par installation réhabilitée.

LE PRESIDENT :

- 1 – APPROUVE** le principe de pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.
- 2 – SOLLICITE** les aides auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif concernés.
- 3 – ENTREPREND** toute démarche et signe, ou son représentant, tout document concernant l'obtention de ces financements.

D626	FLERS TRIBUTE FEST 2022
	SACEM
	SAMEDI 14 MAI 2022 - CONTRAT
	30.05.2022

Le 14 mai 2022, Flers Agglo proposait aux habitants de son territoire le concert Flers Tribute Fest n° 2.

En amont du concert, la déclaration de manifestation occasionnelle a été faite auprès de la SACEM conformément à la réglementation sur les droits d'auteur. En effet, la SACEM, société de gestion des droits d'auteur, accorde une réduction de 20 % aux organisateurs qui obtiennent son autorisation préalable.

Afin d'encadrer le versement de ces droits, il convient de signer un contrat général de représentation avec la SACEM ; le texte est présenté en annexe, de même que le programme de la manifestation et un état des recettes et des dépenses.

Cocontractant	SACEM 4 Boulevard Georges Pompidou - CS 45435 14054 CAEN Cedex
Motif	Flers Tribute Fest n° 2
Montant TTC	Calculé par la SACEM sur la base des éléments fournis en annexe
Date	Le samedi 14 mai 2022 Forum de Flers

Le Président :

- DECIDE** de signer le contrat général de représentation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D627**RELAIS PETITE ENFANCE
SORTIES A LA FERME PEDAGOGIQUE - DEVIS**-
30.05.2022

Dans le cadre des activités mises en place par le service Relais Petite Enfance de Flers Agglo, il est proposé deux sorties à la ferme pédagogique, qui se tiendra le 27 et 30 juin 2022 à la Ferme d'Escures à Saint Jean Le Blanc - 14770 TERRES DE DRUANCE.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	SARL FERME D'ESCURES Ferme Pédagogique Saint Jean Le Blanc 14770 TERRES DE DRUANCE
Prestation	Visite et soins des animaux de la ferme
Montant	320,00 € TTC
Dates	Lundi 27 juin 2022 et Jeudi 30 juin 2022
Conditions	Versement de 25 % d'arrhes soit 80,00 € à la signature du devis Versement du solde à réception de la facture

Le Président :

DÉCIDE de signer le devis de La Ferme Pédagogique Saint Jean Le Blanc - 14770 TERRES DE DRUANCE, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D628**SERVICE URBANISME
CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DROITS DE CITES
ET DU GUICHET NUMERIQUE**-
30.05.2022

Flers Agglo ayant acquis le logiciel DROITS DE CITES pour réaliser l'instruction des demandes d'urbanisme et des déclarations d'intention d'aliéner. Les évolutions réglementaires ont conduit à acquérir plusieurs modules par extension du logiciel de base pour répondre notamment aux besoins des communes et à la dématérialisation de la chaîne d'instruction.

Le contrat de maintenance de ce logiciel est arrivé à échéance le 31 décembre 2021. Les précisions suivantes sont indiquées :

- la Société OPERIS n'a pas facturé, par erreur, le module E-Pro depuis son installation en 2020, il convient donc de le mentionner dans le nouveau contrat ;
- un geste commercial, compte tenu des difficultés rencontrées par la mise en service et la connexion aux nouveaux applicatifs de l'Etat dans le cadre de la Dématérialisation de l'instruction des AU est appliqué à la facturation du module LEGA par une mise d'effet au 1^{er} juillet 2022.

La société OPERIS dispose d'un droit d'exclusivité concernant la maintenance de ce logiciel. En application de l'article R2122-3 du Code de la Commande Publique, il est donc possible de conclure avec cette société un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour les prestations mentionnées ci-dessous concernant le logiciel DROIT DE CITES.

Le nouveau contrat de maintenance joint à la présente numéroté MNT-2022-2810 permet de bénéficier des services de maintenance et d'assistance à distance, du portail extranet, des diverses mises à jours aux conditions suivantes:

Contractant	OPERIS 130 Avenue Claude Antoine PECCOT 44700 ORVAULT
Durée du contrat	1 an reconductible tacitement 4 fois (du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025)
Services	- Assistance logiciel - Mise à jour logiciel - Mise à jour et intégration des données DGI - Veille technologique
Montant annuel de la maintenance	13.526,90 € HT

Les éléments des services d'assistance de la société OPERIS sont décrits dans le contrat de location joint.

Le Président

DÉCIDE de signer le contrat de maintenance avec la Société OPERIS aux conditions ci-dessus résumées.

D629

**ESPACE FRANCE SERVICES
BRIOUZE
DEMANDE DE FINANCEMENT
-
30.05.2022**

L'Espace France Services a pour objet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des services, en milieu rural et urbain, pour tous les Publics. En outre, ce réseau présente un panel de services homogènes et cohérents plus larges que les dispositifs précédents de sorte à répondre au mieux aux besoins formulés par les usagers.

Le financement de chaque structure est forfaitisé à hauteur de 30.000 € par an. Ce montant est réparti entre le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) et le Fonds Inter-Opérateurs (FIO).

Cette somme de 30.000 € est allouée au titre d'une participation pour le fonctionnement des structures déjà labellisées ce qui est le cas de l'établissement de Briouze.

Compte tenu de ce qui précède, il convient de solliciter l'attribution de la somme précitée pour l'Etablissement France Services de Briouze.

Le Président décide de :

DEPOSER une demande de subvention au titre du FNADT et du FIO pour le fonctionnement l'Etablissement France Services de Briouze.

D630

**CAMPING COMMUNAUTAIRE DE LA FOUQUERIE A FLERS
REMBOURSEMENT
-
01.06.2022**

Monsieur LAZREG a loué un mobil-home sur le camping de la Fouquerie du 23 au 27 mai 2022. Le prix de son séjour était de 286 €.

Lors de son séjour, le chauffe-eau a dysfonctionné, obligeant le locataire à se rendre au bloc sanitaire pour la douche et la vaisselle.

Il convient de rembourser le séjour de Monsieur LAZREG à hauteur de 50 % pour le dédommager de la gêne occasionnée pendant son séjour.

La somme à rembourser s'élève à 143 €.

Le Président :

DECIDE d'effectuer le remboursement ci-dessus évoqué.

D631

**MARCHE PUBLIC N° 2019-048 RELATIF AUX NETTOYAGE DES HOTTES DE CUISINE ET
DES VENTILATIONS MECANIQUES
AVENANT N° 1
-
01.06.2022**

Par décision n° D349 du 25 juin 2019 le marché public n° 2019-048 relatif au nettoyage des hottes de cuisine et des ventilations mécaniques a été attribué à l'entreprise LM DEV France Hygiène Ventilation sise à Saint Georges de Buttavent pour un montant maximum annuel de 15.000 € HT.

Il convient d'ajouter un site à ce marché public afin d'assurer l'entretien des ventilations de la maison médicale de Messei.

Par conséquent, il est nécessaire de conclure un avenant au marché sur le fondement des articles L2194-1 et R2194-8 du Code de la Commande Publique.

Le Président :

AUTORISE la Vice-Présidente chargée des marchés publics à signer l'avenant n° 1 au marché n° 2019-048 avec la société LM DEV France Hygiène Ventilation.

D632**MEDIATHEQUE DE LA FERTE MACE
LOGICIEL D’AFFICHAGE DYNAMIQUE
CONTRAT DE MAINTENANCE****01.06.2022**

La médiathèque de la Ferté Macé a fait l’acquisition d’un afficheur pour la gestion de son activité. Il convient donc d’en acquérir la maintenance logiciel afin de pouvoir bénéficier de l’assistance technique et des dernières mises à jour du progiciel aux conditions suivantes :

Contractant	ACECOR /COTEP 32 Rue des Mathurins 75008 PARIS
Durée du contrat	Du 01/07/2022 au 30/06/2023
Services	- Maintenance logiciel - Maintenance curative - Maintenance préventive
Montant annuelle de la maintenance	36 € TTC

Les éléments des services d’assistance de la société COTEP sont décrits dans le contrat de maintenance.

Le Président décide de :

SIGNER l’offre de prix pour le contrat de maintenance avec la Société COTEP aux conditions ci-dessus résumées.

D633**RESIDENCE DE JOURNALISTE
EMPRUNT DE MATERIEL - CONVENTION****01.06.2022**

Flers aggro accueil dans le cadre d’un projet financé par la DRAC une résidence de journaliste.

Le journaliste Raphael Pasquier a besoin pour ses interventions de Matériel nécessaire à l’enregistrement d’une webradio.

Dans ce cadre le Collège Charles Léandre de La Ferrière aux étangs prête son matériel pour les ateliers prévus du 25 au 31 mai 2022.

Cette mise à disposition est envisagée à titre gratuit comme forme de soutien à la manifestation.

Le Président

DECIDE de signer la convention de mise à disposition annexée conformément aux conditions exposées dans celle-ci.

D634**MISE A DISPOSITION D’UNE REMORQUE-SCENE - CONVENTION****01.06.2022**

Flers Agglo s’est dotée de deux remorques scènes destinées à accueillir des manifestations de plein-air (concerts, événements sportifs ou de loisirs...). Ces remorques sont utilisées principalement pour les manifestations organisées par Flers Agglo ou pour des manifestations dont Flers Agglo est partenaire.

Dans ce cadre, Flers Agglo propose de prêter à la commune du Ménil-de-Briouze sa remorque-scène de modèle Urbamobil (22 m²) pour l’événement nommé La Fête de la Galette et prévu le dimanche 10 juillet 2022.

Il est convenu que le bénéficiaire assurera l’acheminement aller et retour de la remorque depuis son lieu de remisage à Flers, et prendra la responsabilité de sa protection et préservation depuis le rendez-vous de prise en charge jusqu’au rendez-vous de restitution.

Cette mise à disposition est envisagée à titre gratuit comme forme de soutien à la manifestation.

Le Président :

DECIDE de signer la convention de mise à disposition annexée conformément aux conditions exposées dans celle-ci.

D635**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE
LOGICIEL DUONET - CONTRAT DE MAINTENANCE**-
01.06.2022

Le conservatoire utilise le logiciel DUONET pour gérer l'activité de ses élèves et des enseignants désignant plusieurs modules afin de pouvoir bénéficier des dernières mises à jour et d'une assistance aux utilisateurs sur ce nouveau périmètre aux conditions suivantes :

Contractant	ARS DATA Parc Technologique du Canal 31520 RAMONVILLE ST AGNE
Date d'effet	Le 01/07/2022
Durée du Contrat	Renouvellement par tacite reconduction ne pouvant pas excéder une durée totale de 5 ans, soit une fin au 30/06/2027.
Montant annuel H.T.	Duo net intranet : 1.692 € TTC Duo net Enseignants : 498 € TTC Duo net Foyer/Elèves : 612 € TTC Maintenance Annuelle Paiement en ligne Payfip : 241 € TTC
Prix	Révisable annuellement selon l'indice SYNTEC et la formule décrite selon l'article 3.3

Le Président :

DECIDE de signer le contrat d'assistance avec la Société ARS DATA, conformément aux conditions ci-dessus résumées.

D636**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
COMPAGNIE ACID KOSTIK
DIMANCHE 17 JUILLET 2022 - CONTRAT**-
01.06.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles et des animations en plein air et gratuits, tous les dimanche après-midis du 8 juillet au 19 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 17 juillet, la Compagnie Acid Kostik proposera le spectacle intitulé « Sa Majesté le Peuple ».

Sa Majesté le peuple est une émission de télévision, un concours international qui dénichera l'androïde parfait capable de guider notre humanité. Oui, vous avez bien lu : guider l'humanité ! Rien que ça.

Sa Majesté le peuple, c'est un tourbillon de surprises.

Vous allez assister à la 122ème et dernière émission de Sa Majesté le peuple.

L'enjeu est de taille : guider notre humanité vers un monde meilleur.

Antenne dans 5, 4, 3, 2...

Sa Majesté le Peuple est un spectacle familial !

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	ACID KOSTIK Le 99 - Maison des associations BL 18 – 11 avenue Pasteur 76000 ROUEN
Prestation	Spectacle « Sa Majesté le Peuple »
Montant net	3.100,00 €
Frais de transport	359,20 €
TOTAL net	3.459,20 €
Date	Le dimanche 17 juillet 2022
Conditions	Repas pour 6 personnes le 16/07 (soir) et pour 7 personnes le 17/07 (midi) Hébergement du 16/07 au 17/07 pour 6 personnes (1 nuit - 3 chambres doubles)

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D637

**ARCHIVES DE FLERS AGGLO
RESTAURATION DE DOCUMENTS PATRIMONIAUX
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC**

-
01.06.2022

Au titre de leur mission de conservation du patrimoine, les Archives de Flers Agglo poursuivent chaque année des opérations de restauration des documents d'archives détériorées et celles de reliure réglementaire des documents conservés par les communes membres de l'agglomération.

La Direction des Affaires Culturelles de Normandie apporte une aide financière en vue de soutenir la restauration et reliure de documents d'archives anciens.

En 2022, sont concernés :

- Atlas cadastral napoléonien, La Sauvagère (1813)
- 7 registres de décès, 3 pour Lonlay-Le Tesson (1827-1862), 3 pour La Coulonche (1793-1825) et 1 pour Flers (1821-1830).
- 1 registre de naissance, Berjou (1923-1932)
- 2 matrices cadastrales des propriétés bâties et non bâties, Bellou-en-Houlme (XIXè)
- 2 registres de délibérations du Conseil Municipal, Cahan (1831-1838) et Menil-Hubert-sur-Orne (1937-1956)

Un accord cadre a été conclu en 2022 pour un an renouvelable trois fois avec un atelier spécialisé en reliure et restauration de documents d'archives et les Archives Départementales de l'Orne ont donné leur accord concernant les protocoles proposés.

La DRAC, informée de ce projet, est en mesure d'accorder une subvention au taux le plus élevé possible pour le traitement de l'ensemble des documents. Le tout est estimé à 5295.26 € TTC.

Le Président :

SOLLICITE la participation de la DRAC pour un montant le plus élevé possible.

D638

**LA FERTE MACE
BOULEVARD DE CONTADES
INFREP
BAIL
SIGNATURE**

-
15.06.2022

Flers Agglo loue à l'INFREP Orne / Sarthe une ensemble de bureaux d'une surface de 128,72 m² ainsi que le couloir et les parties communes sis boulevard de Contades lot n° 5 à la Ferté Macé .

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel Hors Taxe de 684 Euros et pour une durée du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. Il est précisé que l'INFREP est non assujetti à la TVA.

Les conditions d'occupation et de jouissance du bail sont décrites dans le bail joint.

Le Président décide :

DE SIGNER le bail avec l'INFREP selon les conditions citées dans le bail annexé.

D639

**CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO
« ESSAI D'UN INSTRUMENT »
MISE EN PLACE D'UN TRIMESTRE GRATUIT**

-
15.06.2022

Le trimestre d'essai gratuit est donc offert dans les classes où le conservatoire a besoin de renforcer les effectifs (pour l'heure il s'agira des cuivres : cor, euphonium, trombone et tuba et des bois : clarinette, flûte traversière et saxophone) dans un objectif d'équilibrage.

Dans le cadre de deux concerts :

- le 23 septembre 2022 avec « les chansons françaises » et
- le 1^{er} octobre 2022 avec « le Jazz du Lundi soir »,

le conservatoire pourrait ainsi proposer un trimestre gratuit tel que défini plus haut, et qui s'étendrait de la date du concert (date du tirage au sort) jusqu'au 16 décembre 2022.

Les conditions du tirage au sort sont les suivantes :

- les spectateurs sont invités en début de concert à remplir un bulletin en indiquant leur nom, leurs coordonnées et leur choix d'instrument (dans la liste exprimée ci-dessus)
- sont autorisés à participer tous les spectateurs sauf les personnes déjà inscrites au conservatoire de Flers en pratique instrumentale
- les bulletins sont insérés dans une urne fermée
- un tirage au sort est réalisé sur scène à l'issue du concert – l'urne est ouverte et six bulletins en sont retirés
- deux bulletins supplémentaires sont tirés, marqués du chiffre 7 et 8 et insérés dans une enveloppe – ils seront utilisés en cas de désistement de l'une des six personnes gagnantes
- les résultats sont annoncés au public immédiatement. Si les personnes concernées ont déjà quitté les lieux, elles sont recontactées par le conservatoire.

Selon le lieu de résidence des personnes gagnantes, la gratuité de ce trimestre représentera une somme variable au regard des tarifs 2022 fixés par délibération n° 2021-417 du 14 décembre 2021.

TARIFS	Tarif cours instrumental par trimestre	Tarif location instrument par trimestre	TOTAL GRATUITE
Résidents Flers Agglo	31,00 €	15,00 €	46,00 €
Résidents non Flers Agglo	33,33 €	15,00 €	48,33 €

Le Président décide :

D'AUTORISER l'équipe administrative du conservatoire à appliquer la gratuité précisée ci-dessus.

D640

**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
COMPAGNIE LES RUSTINES DE L'ANGE
DIMANCHE 10 JUILLET 2022
AVENANT**

-
15.06.2022

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles et des animations en plein air et gratuits, tous les dimanche après-midis du 8 juillet au 19 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 10 juillet, la compagnie Les Rustines de l'Ange proposera le spectacle intitulé « Ça va valser ».

Spectacle musical et chorégraphié. De Led Zeppelin à Marc Perrone en passant par Madness et Bourvil, *Ça Va Valser* revisite l'accordéon et enflamme le bitume.

Ça Va Valser joue dans la rue pour ceux qui veulent danser, ceux qui veulent regarder, ceux qui veulent écouter...

Suite à la décision D542 du 28 février dernier, les conditions de prise en charge des repas ont été modifiées, il convient donc de redéfinir, dans le cadre d'un avenant, les conditions de rémunération de cette prestation comme ci-dessous :

Prestataire	Les Rustines de l'Ange 5 Kervener Saint-Fiacre 56680 PLOUHINEC
Prestation	Spectacle « Ça va valser »
Montant net	2.500,00 €
Frais de transport	700,00 €
Repas défrayés (objet de l'avenant)	114,60 € (6 repas au tarif Syndeac de 19,10 €)
TOTAL net	3.314,60 €
Date	Le dimanche 10 juillet 2022
Conditions (objet de l'avenant)	Défraiement pour 6 personnes pour le 10/07 (midi) Repas pour 6 personnes le 10/07 (soir) Hébergement du 10/07 au 11/07 pour 6 personnes (1 nuit - 6 chambres single)

Le Président :

- 1 - DECIDE** de signer l'avenant au contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.
- 2 - DECIDE** que la présente décision vient en complément de la décision D542 du 28 février 2022.

D641	MEDIATHEQUE DE FLERS RENCONTRES SCOLAIRES DANS LE CADRE DE LA FETE DU LIVRE 2022 CONTRAT - 15.06.2022
-------------	---

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à

L'auteure Jennifer Yerkes pour 6 rencontres scolaires dans le cadre de la fête du livre 2022 les jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022.

Il convient de rémunérer Jennifer Yerkes aux conditions suivantes :

Prestataire	Jennifer Yerkes 34 Rue Oberlin 67000 Strasbourg
Intervention	998,80€
TOTAL	998,80€

Le Président décide de :

- SIGNER** le contrat avec Jennifer Yerkes conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D642

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE
CONVENTION DE FORMATION MODIFIANT LES MODALITES DE REGLEMENT DE LA
PRESTATION « LES ENJEUX ÉMOTIONNELS DANS LES APPRENTISSAGES »**

-
15.06.2022

Dans le cadre du Programme de Réussite Éducative (PRE) Flers Agglo souhaite proposer aux différents acteurs de terrain, partenaires du PRE, un accompagnement méthodologique dans leurs missions et leur rôle de co-éducateurs.

Cet accompagnement basé sur la thématique des enjeux émotionnels dans les apprentissages aura pour objectif de :

- Comprendre les émotions et développer les compétences psycho-sociales,
- Se doter d'une culture commune de communication,
- Développer de nouvelles démarches pédagogiques, techniques ou méthodologiques.

Flers Agglo a décidé de confier la prestation à Espace Médiation (Normandie) 17, rue des Mésanges – 14610 VILLONS LES BUISSONS.

Il était convenu suite à la décision D484 en date du 03 janvier 2022 de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Espace Médiation (Normandie) Hébergée par COOPÉRER POUR FORMER 23, pourtour du champ de foire 61100 FLERS
Prestation	LES ENJEUX ÉMOTIONNELS DANS LES APPRENTISSAGES
Lieu	Flers Agglo
Coût	8.013,20 euros TTC
Date	1^{er} semestre 2022
Conditions	- Versement d'un 1 ^{er} acompte à la signature du devis équivalent à 30% soit 2.403,96 euros TTC - puis le solde de 5.609,24 € TTC après services faits

Depuis, une convention propose de nouvelles modalités de règlement qui sont décrites ci-dessous et précise les différentes étapes de paiement de la prestation après chaque « service fait ».

Prestataire	Espace Médiation (Normandie) Hébergée par COOPÉRER POUR FORMER 23, pourtour du champ de foire 61100 FLERS
Prestation	LES ENJEUX ÉMOTIONNELS DANS LES APPRENTISSAGES
Lieu	Flers Agglo
Coût	8.013,20 euros TTC
Date	1^{er} semestre 2022
Conditions	- Versement d'un 1 ^{er} acompte à la signature du devis équivalent à 30% soit 2.403,96 euros TTC - puis le solde de 5.609,24 € sera versé en plusieurs fois après service fait : <ul style="list-style-type: none"> • Soit après le 1^{er} module : 1.700 € • Puis à la suite du module 2 : 1.700 € • Puis après le 1^{er} point d'étape du module 3 : 1.104,62 € • Enfin après le 2^{ème} point d'étape du module 3 : 1.104,62 €

Le Président

DECIDE d'accepter les conditions de la convention, conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D643**MULTI-ACCUEIL CHARLIE CHAPLIN
REMBOURSEMENT D'UN VIREMENT BANCAIRE
EFFECTUE PAR ERREUR****15.06.2022**

La régie du multi-accueil Charlie Chaplin a été créditée d'un montant de 271,90 € reçu par virement bancaire le 10 mai 2022. Madame Philomène JOUADE a réalisé ce virement par erreur puisque celui-ci ne correspond à aucune facture à régler.

Madame Philomène JOUADE avait un contrat d'accueil au multi-accueil Charlie Chaplin de La Ferté-Macé pour son enfant Mayron HOCTOR. Depuis, la famille a déménagé et l'enfant ne fréquente plus cette structure.

L'ensemble des factures a été réglé concernant ce contrat d'accueil.

Afin de régulariser la situation, Flers Agglo doit procéder au remboursement d'un montant de 271,90 € auprès de Madame Philomène JOUADE.

Le Président :

DECIDE d'accepter le remboursement conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D644**MEDIATHEQUE DE FLERS
ATELIERS DE MISE EN VOIX DE TEXTES - CONTRAT****15.06.2022**

Dans le cadre de ses animations, la Médiathèque de FLERS a fait appel à La Compagnie Chantier21théâtre pour 3 ateliers de mise en voix de textes le 4 décembre 2021, le 28 janvier et le 18 mars 2022.

Il convient de rémunérer La Compagnie Chantier21théâtre aux conditions suivantes :

Prestataire	Compagnie chantier21théâtre 15 bis rue Dumont D'Urville 14000 CAEN
Interventions	600 €
Transport	150 €
TOTAL	750 €

Le Président décide de :

SIGNER le contrat avec La Compagnie Chantier21théâtre conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D645**RENDEZ-VOUS DE L'ETE 2022
SPECTACLE « PEDALO CANTALIBE »
DIMANCHE 10 JUILLET 2022 - CONTRAT****15.06.2022**

Dans le cadre de la programmation des Rendez-vous de l'été 2022, Flers Agglo propose aux habitants de son territoire des spectacles en plein air et gratuits, tous les dimanches après-midi du 10 juillet au 21 août 2022, dans le parc du château de Flers.

Le dimanche 10 juillet de 14h30 à 17h30, l'association Les Thérèses proposera une animation « Pedalo Cantalibe », karaoké acoustique et mobile.

Il convient de rémunérer cette prestation aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Association Les Thérèses Impasse Marcel Paul - Zone Industrielle PAHIN 31170 TOURNEFEUILLE
Prestation	Spectacle « Pedalo Cantalibe »
Montant TTC	1.380 €
Date	Le dimanche 10 juillet 2022 Parc du Château de Flers
Conditions	Hébergement pour 1 personne

Le Président :

DECIDE de signer le contrat de prestation conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D646**MARCHE PUBLIC RELATIF A LA CONCEPTION,
REALISATION ET IMPRESSION DES JOURNAUX COMMUNAUTAIRES ET MUNICIPAUX
COMMUNS - RESILIATION****15.06.2022**

Pour la conception, la réalisation et l'impression des journaux communautaires et municipaux communs, la Ville de Flers a lancé une procédure de marché public en 2018, en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

Ce marché a été notifié, le 28 mars 2018, au groupement d'entreprises dont le mandataire est l'Imprimerie Mouturat, pour un montant de 29.600€ HT par an et une durée d'un an reconductible 3 fois.

La durée du marché a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant en date du 15 décembre 2021.

Cependant, par courrier du 9 juin 2022, le mandataire du groupement d'entreprises demande la résiliation du marché, indiquant que l'économie du marché a été fortement bouleversée du fait de la hausse des prix du papier et des matières premières, entraînant une perte économique et financière pour les membres du groupement.

Pour des raisons d'ordre économique, il convient de faire droit à sa demande et de résilier le marché sans indemnité. La résiliation prendra effet à réception du courrier de résiliation par le titulaire.

Le Président :

DECIDE de résilier, sans indemnité, le marché n° 2018-011 relatif à la conception, la réalisation et l'impression des journaux communautaires et municipaux communs à compter de la réception du courrier de résiliation par le titulaire.

D647**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL LOCAL
SERVICE JEUNESSE
FESTIVAL DES HISTOIRES
CONTRAT DE LOCATION****15.06.2022**

Dans le cadre de sa compétence centre de loisirs sans hébergement, Flers Agglo coordonne des intercentres favorisant une dynamique positive entre les différents organisateurs.

Un intercentre est organisé le mardi 26 juillet sur la commune-déléguée de Bréel. Cet évènement « Festival des Histoires » va réunir environ 100 enfants fréquentant les centres de loisirs du territoire et certains centres du département de l'Orne.

L'organisation de cet intercentre nécessite d'avoir recours à une prestation d'hébergement. Flers Agglo a décidé de confier cette prestation au gîte de Bréel géré par le Site de La Roche d'Oëtre – 7 rue des Granitiers – 61100 Athis-Val-De-Rouvre.

Il convient de rémunérer ces prestations aux conditions décrites ci-dessous :

Prestataire	Gîte de Bréel – Flers Agglo
Prestation	Hébergement
Lieu	7 rue des Granitiers – 61100 Athis-Val-De-Rouvre
Coût	Pour l'hébergement : 734.00 €
Date	Du lundi 25 au mercredi 27 juillet 2022
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Versement d'un 1^{er} acompte de 367.00 € TTC au titre de la réservation à la signature du contrat ▪ -le solde à la suite du séjour 367.00 TTC

Le Président

DECIDE d'accepter les conditions d'hébergement et de signer le contrat avec le gîte de Bréel géré par le Site de La Roche d'Oëtre – 7 rue des Granitiers – 61100 Athis-Val-De-Rouvre conformément aux conditions exposées ci-dessus.

D648

CENTRE AQUATIQUE CAPFL'O
MAINTENANCE ET SERVICE DU LOGICIEL ET DU MATERIEL
ELISATH SAS
CONTRAT
-
15.06.2022

Le Centre Aquatique CAPFL'O vient d'acquérir un nouveau système de billetterie Entrant/Sortant auprès de la société ELISATH.

La société ELISATH disposant d'une exclusivité pour la maintenance de ce logiciel, il convient de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence avec cette société sur le fondement de l'article R. 2122-3 §3 du Code de la Commande Publique.

Le contrat comprend la maintenance du logiciel, le service d'entretien et de dépannage ainsi que la maintenance couvrant le matériel de billetterie et de contrôle des accès ainsi le centre aquatique souhaite bénéficier de la maintenance de niveau 2 décrite dans l'article 15 du contrat pour le suivi des dernières mises à jour et d'une assistance utilisateur aux conditions suivantes :

Contractant	ELISATH SAS 10 RUE CLAUDE ERIGNAC 54850 MESSEIN
Date d'effet	Le 09/06/2022
Durée du Contrat	Renouvellement par tacite reconduction ne pouvant pas excéder une durée totale de 3 ans, soit une fin au 08/06/2025
Montant annuel H.T.	Service de maintenance de niveau 2 décrite dans l'article 15 du contrat
Prix	Révisable annuellement selon l'indice SYNTEC et la formule décrite selon l'article 11

Le Président décide de :

SIGNER le contrat d'assistance avec la Société ELISATH, conformément aux conditions ci-dessus résumées.